

*l'Anti*capitaliste

N°96 | MARS 2018 | 4€

la revue mensuelle du **NPA**



**FACE À LA CONTRE-RÉFORME EN MARCHÉ
UNE ÉPREUVE DE FORCE DÉCISIVE**



LA RÉVOLTE DES FEMMES IRANIENNES



EN GRÈCE, RÉSISTER AU PIÈGE NATIONALISTE



ALLEMAGNE
LE SPD DANS UNE
«GRANDE COALITION»... ENCORE?

EDITORIAL

Virginia de la Siega 8 mars 2018

«Si nous faisons grève, c'est le monde entier qui s'arrête» **P3**

ACTUALITÉ

Behrooz Farahany La révolte des femmes iraniennes **P4**

Emil Ansker En Grèce, résister au piège nationaliste **P6**

Bertold du Ryon Allemagne Le SPD entre dans une «Grande coalition»... Encore? **P8**

Bertold du Ryon Allemagne A propos du dernier accord signé par IG Metall **P10**

DOSSIER

Jean-Philippe Divès Face à la contre-réforme en marche Une épreuve de force décisive **P11**

Régine Vinon Projet de loi immigration-asile: encore plus loin dans l'infâme **P13**

Régine Vinon SNCF: une attaque frontale contre le service public **P14**

Yann Cézard Education nationale: Devaquet, mort et ressuscité? **P16**

Luke C. Des Assédics à Pôle emploi Les réformes de la gestion capitaliste du chômage **P20**

Comité Inspection du travail

Une offensive générale contre les institutions protectrices des salariés **P22**

Rupture conventionnelle collective: le plan social 2.0 **P24**

S. Bernard CAP 22 «Transformer l'action publique» vers un Etat en mode start-up **P25**

REPÈRES

Jean-Philippe Divès

3 mars 1918, traité de Brest-Litovsk Crise et recul de la révolution bolchevique **P28**

LECTURES

Henri Wilno A propos des classes sociales en Europe **P32**

FOCUS

Henri Wilno Etats-Unis, les tueries et les armes **P36**

Retrouvez notre revue sur sa page du site national du NPA : <http://npa2009.org/publications-npa/revue>. Les articles du dernier numéro y sont mis en ligne progressivement au cours du mois, tandis que l'ensemble des numéros précédents y sont téléchargeables en format pdf.

Illustration de Une:
Photothèque rouge/Milo

S'ABONNER

PAR CHEQUE

à l'ordre de : NSPAC 2, rue Richard-Lenoir - 93100 Montreuil Cedex
France et DOM-TOM

Tarif standard		
Revue mensuelle	6 mois 22 euros	1 an 44 euros
Revue + Hebdo	6 mois 50 euros	1 an 100 euros
Tarif jeunes/ chômeurs/ précaires		
Revue mensuelle	6 mois 18 euros	1 an 36 euros
Revue + Hebdo	6 mois 38 euros	1 an 76 euros

Etranger

Joindre la diffusion au 01 48 70 42 31 ou par mail : <http://www.diffusion.presse@npa2009.org>.

PAR PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

En complétant et retournant la formule publiée dans l'hebdomadaire et également disponible sur : <http://www.npa2009.org/content/abonnez-vous>

Tarif standard		
Revue + Hebdo	25 euros par trimestre	
Tarif jeunes/ chômeurs/ précaires		
Revue + Hebdo	19 euros par trimestre	

l'Anticapitaliste

la revue mensuelle du NPA

Comité de rédaction:

Emmanuel Barot, Yann Cézard, Jean-Philippe Divès (chargé de l'édition), Ugo Palheta, Laurent Ripart, Virginia de la Siega, Gallia Trépère, Régine Vinon, Henri Wilno.

Pour contacter la rédaction:
contact-revue@npa2009.org

Gérant et directeur de la publication:

Ross Harrold

Diffusion:

01 48 70 42 31 – diffusion.presse@npa2009.org

Administration:

01 48 70 42 28
2, rue Richard-Lenoir 93108 Montreuil Cedex

Commission paritaire:

0519 P 11509

Numéro ISSN:

2269-370X

Société éditrice:

Nouvelle Société de presse, d'audiovisuel et de communication
SARL au capital de 3 500€ (durée 60 ans)

Tirage:

3 000 exemplaires

Maquette et impression:

Rotographie, Montreuil-sous-Bois
Tél.: 01 48 70 42 22
Fax: 01 48 59 23 28
Mail: rotoimp@wanadoo.fr



8 MARS 2018

« Si nous faisons grève, c'est le monde entier qui s'arrête »

VIRGINIA DE LA SIEGA

Ce 8 mars, les femmes de 57 pays sont descendues dans la rue, par centaines, par milliers et parfois beaucoup plus nombreuses, dans le cadre de l'appel à la Deuxième grève internationale des femmes. Elles ont ainsi repris à leur compte la forme de lutte lancée par les femmes islandaises en 1975 pour l'égalité salariale, et reprise par leurs sœurs polonaises et argentines en 2016 pour le droit à l'avortement.

Deux pays se sont détachés, l'Espagne et l'Argentine. Dans l'Etat espagnol, selon des chiffres officiels, près de 5,3 millions de personnes, en majorité des femmes, ont participé à des débrayages ou ont fait grève durant toute la journée. A Madrid, à Barcelone et dans d'autres villes, les manifestations ont été gigantesques.

A Buenos Aires, capitale du pays d'où l'appel à la grève est parti, la manifestation a été précédée de la traditionnelle ronde des Mères de la place de Mai. Plusieurs d'entre elles ont pris part au cortège de tête de la manifestation, à côté des représentantes des organisations féministes. La banderole de tête disait : « Grève internationale des femmes, lesbiennes, trans et travestie-e-s – Légalisation de l'avortement – Assez d'austérité et de licenciements ». Aux centaines de milliers de manifestant-e-s de Buenos Aires se sont ajoutées celles et ceux de Rosario, Córdoba et d'autres villes.

Dans ces deux pays, la grève et les manifestations ont été précédées d'un processus d'auto-organisation des femmes qui, dans des assemblées, groupes de parole ou simples réunions, ont discuté pendant des mois des objectifs de cette journée et de comment l'organiser.

UNE NOUVELLE VAGUE FÉMINISTE À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE

Le fait que le mouvement féministe du 21^e siècle adopte comme modalité de lutte la grève internationale des femmes lui donne un caractère différent des vagues féministes précédentes.¹ La grève des femmes remet en cause la réduction du concept de travail au travail salarié et expose l'insuffisance du mot d'ordre « A travail égal, salaire égal ». C'est pourquoi les féministes argentines ont appelé les femmes de toutes origines et toutes orientations sexuelles à faire grève le 8 mars, qu'elles disposent d'un travail rémunéré ou qu'elles se

consacrent uniquement à la prise en charge des enfants, de la famille ou des ancien-ne-s, sans percevoir de rémunération.

L'objectif était de rendre visible l'invisible, ce que la féministe marxiste Lise Vogel appelle le « travail non rémunéré qui contribue au renouvellement quotidien et à long terme des porteurs de la marchandise force de travail et de la classe ouvrière dans son ensemble (...) la composante domestique du travail nécessaire, ou travail domestique ».² Tant que les femmes auront, sur leur « temps libre » et non rémunéré, à entretenir la force de travail,

élever les futurs travailleurs et travailleuses tout en étant pénalisées pour leur rôle de reproductrices, ainsi que s'occuper de ceux et celles qui ont accompli leur temps utile au capital, il ne pourra y avoir d'égalité.

La grève comme outil de lutte féministe est fondamentale afin de démontrer qu'il ne pourra y avoir de libération des femmes sans mettre fin au système capitaliste et au patriarcat. Du capitalisme,

parce qu'il détruit les liens sociaux, précarise la vie des femmes et utilise l'oppression de genre pour exercer son contrôle sur leur vie et leur corps. Du patriarcat, parce qu'il est à la base des rapports de subordination et de violence que le capitalisme utilise à son profit.

Nous sommes en présence d'une nouvelle vague féministe, dont les caractéristiques premières sont d'être inclusive, internationaliste et potentiellement anticapitaliste. Le système capitaliste et les partis bourgeois parviendront-ils à la coopter, comme ils l'ont fait avec les première et deuxième vagues ? Ou au contraire, ses éléments anticapitalistes naissants vont-ils se développer ? Ce sont les enjeux de la période qui s'ouvre. Tout en se félicitant de ce nouveau surgissement, les révolutionnaires doivent y participer à fond afin d'aider à développer ses traits les plus progressistes. En France, vu la faiblesse du mouvement des femmes, nous avons un long chemin à faire. □

¹ L'existence des deux premières vagues féministes n'est pas en discussion. La première, à la fin du 19^e et au début du 20^e siècles, s'est centrée sur le droit de vote des femmes. La deuxième vague, pendant les années 1960 et 1970, avait pour axe l'égalité des droits et le droit à l'avortement. Certaines féministes considèrent qu'il y aurait eu une troisième vague, née dans les années 1990 et dont les caractéristiques sont différentes selon les interprétations.

² Lise Vogel, « *Marxism and the Oppression of Women: Toward a Unitary Theory* » (Marxisme et oppression des femmes : vers une théorie globale), Haymarket, 2013.



Dans la manifestation du 8 mars à Barcelone. DR.

La révolte des femmes iraniennes

PAR BEHROOZ FARAHANY

En ce début d'année 2018, la révolte de nombreuses femmes iraniennes contre le port obligatoire du voile islamique est venue ajouter spectaculairement au climat de contestation, marqué par les manifestations de masse contre la vie chère et la corruption.¹

Conformément à l'article 368 du Code pénal islamique iranien, les femmes qui se montrent en public sans voile sont passibles d'une peine de prison pouvant aller jusqu'à deux mois. Cette loi s'applique dès l'âge de neuf ans. En pratique, les autorités imposent le port obligatoire du voile à partir de sept ans, c'est-à-dire lorsque les filles entrent à l'école élémentaire.

La première femme à avoir osé retirer son voile dans la rue, le 27 décembre dernier, a été relâchée au bout d'un mois d'emprisonnement, après avoir été obligée de verser une caution d'un montant équivalent à cinquante fois le salaire mensuel minimum. Son exemple a néanmoins été suivi par des dizaines d'autres femmes, dont plus de trente-cinq ont été arrêtées. Le mouvement par lequel des femmes diffusent depuis 2017 leurs photos sans voile sur les réseaux sociaux s'est amplifié depuis janvier. C'est la première fois depuis les grandes manifestations de 1979-1980 que la résistance des femmes prend une forme ouvertement anticonformiste et surtout illégale.

Au même moment, de nombreuses jeunes filles et femmes participaient aux manifestations contre la cherté de la vie, le chômage et la corruption, qui ont regroupé des centaines de milliers de jeunes chômeurs/euses et de travailleurs/euses. Cette vague de mobilisation, qui a commencé le 28 décembre, a duré dix jours. Elle a touché presque cent villes iraniennes, grandes et petites, ébranlant les bases mêmes du régime des ayatollahs. La seule réponse du gouvernement a été la répression, avec la mort dans la rue de vingt-sept personnes et l'arrestation de 5000 manifestants, dont au moins douze sont ensuite morts en prison.

L'ampleur de la mobilisation des femmes est un phénomène nouveau et marquant. Un bref retour sur l'histoire des relations entre le pouvoir islamique et les femmes

iraniennes sera utile pour mieux en comprendre la portée.

UNE OPPRESSION QUI VIENT DE LOIN

Même si la situation actuelle des femmes est le résultat direct de la défaite de la révolution de 1979, la misogynie de la société iranienne ne date pas de l'instauration du régime islamique. Le Chah Reza Pahlavi en était lui-même un exemple flagrant. Il l'avait assumé ouvertement en 1973, dans un entretien célèbre et dévastateur avec Oriana Fallaci², où il expliquait que les femmes n'ont jamais rien accompli de grand, ne sont même pas bonnes à faire la cuisine (tous les grands chefs culinaires étant des hommes!) et «ne savent jamais se rendre utiles»³.

Un autre fait illustre la domination masculine existant à cette époque: au milieu des années 1970, la sénatrice Mehranguiz Manouchehrian avait proposé d'éliminer l'obligation pour les femmes mariées d'obtenir l'autorisation de leur mari afin de sortir du territoire. Non seulement cette demande a été violemment rejetée, mais M. Manouchehrian a été forcée de démissionner.

Malgré les apparences, la monarchie et ses lois n'ont jamais été véritablement «laïques». L'ombre de la Charia était présente, et les compromis du régime du Shah avec le clergé fort nombreux!

LES FEMMES, PREMIÈRES VICTIMES DU RÉGIME RELIGIEUX

Socialement et politiquement, les femmes iraniennes ont été les premières victimes de l'installation d'un régime clérical. Khomeiny, même en exil, avait exclu de déroger aux règles de la charia. Cette attitude n'est pas nouvelle: le clergé iranien a toujours joué un rôle de premier plan contre les femmes. De la révolution constitutionnelle de 1906 à la prise du pouvoir par le clergé en 1979, ce dernier n'a jamais cessé de combattre toute avancée des droits des femmes. En ce qui

concerne Khomeiny, sa protestation contre le régime du Shah au moment de la «révolution blanche» et de la réforme agraire qui entraine dans son cadre (1963) était avant tout une opposition au droit de vote et d'éligibilité alors accordé aux femmes par le régime monarchique.

Dans la vision du monde des ayatollahs chiites iraniens, les droits des femmes ne sont pas déterminés par les êtres humains et les conditions sociales d'une période déterminée, mais par leur «place naturelle et définie par Dieu». Le rôle social de la femme est d'être avant tout une épouse soumise à l'homme qui lui garantit sa subsistance. Son devoir sacré est la reproduction. Un slogan favori des ayatollahs est «Le paradis est sous les pieds des mères». Être femme et mère au foyer constitue le «travail divin» dévolu aux femmes, tandis que les hommes ont le pouvoir de «mettre fin au contrat» de mariage quand ils le souhaitent.

En bref, pour ces religieux l'inégalité est dans l'ordre naturel et divin des rapports entre les humains et, selon la volonté divine, les femmes sont inférieures en droit aux hommes. Ceci est codifié, entre autre, dans les lois et codes islamiques concernant le droit à l'héritage, l'accès à des responsabilités juridiques, le témoignage dans des affaires juridiques, le droit de garde des enfants, l'autorisation de voyager à l'étranger, etc.

LA SITUATION DÉPLORABLE DES FEMMES TRAVAILLEUSES

Les travailleuses subissent la double oppression du système capitaliste et de l'ordre patriarcal. Elles forment la majorité des démunis de la société. La plupart des emplois offerts aux travailleuses sont très mal payés et considérés comme dévalorisants. La quasi-totalité des emplois dans le tissage des tapis et les services de nettoyage privés et publics, sont occupés des femmes.

A travail égal, il existe une énorme différence entre hommes et femmes en ce qui concerne les salaires, les primes et les augmentations salariales, quand bien même c'est interdit par la loi.

On retrouve ces inégalités dans de nombreux domaines comme les critères d'embauches, la formation, les promotions, etc. En raison de la séparation des hommes et des femmes dans les services publics, comme par exemple l'éducation ou les services de santé, le nombre de femmes fonctionnaires a certes augmenté. Mais le corollaire en a été la baisse du taux du travail féminin dans le secteur privé.

UNE LONGUE TRADITION DE RÉSISTANCE

Les femmes iraniennes n'ont pas cédé face aux tentatives de mise à l'écart, aux intimidations directes et indirectes ainsi qu'à la répression féroce du régime islamique. Un de ses «records», par rapport au régime monarchique qui l'a précédé, est ainsi le nombre de femmes qu'il a emprisonnées ou mises à mort: presque 2000 femmes ont été exécutées depuis 1979, dont 79 depuis 2013.

L'islamisation de l'enseignement a poussé des familles traditionalistes à laisser leurs filles mener des études universitaires, ce qui a contribué à une plus grande féminisation du monde étudiant. Mais si de très nombreuses femmes poursuivent leurs études le plus loin possible, c'est avant tout parce que cela leur offre l'opportunité de sortir pour un temps de l'enfermement familial et ainsi de respirer.

Sur le plan politique, depuis l'avènement du discours «réformateur d'Etat», qui a culminé avec les victoires de Khatami aux élections présidentielles de 1997 et 2001, les militantes féministes se sont dans leur grande majorité limitées à soutenir les «réformateurs», en limitant leurs actions à ce cadre légal.

Juste après l'élection à la présidence de l'ultra-conservateur Ahmadinejad, elles ont organisé un grand rassemblement le 23 juin 2005, jour anniversaire de l'élection du président sortant Khatami. Elles voulaient ainsi exprimer leur volonté de défendre les droits des femmes qui semblaient être encore plus menacés avec le nouveau gouvernement formé par le clan d'Ahmadinejad et ses nombreux ministres issues des Gardiens de la révolution. Paradoxalement, la police a toléré cette manifestation. Mais un an plus tard, le 23 juin 2006, un deuxième rassemblement a été cette fois-ci brutalement dispersé. Les militantes ont été arrêtées et brutalisées.

De là est sortie l'idée d'orienter le mouve-

ment féministe vers d'autres façons d'agir. La «campagne d'un million de signatures» contre les lois en préparation visant à réduire davantage les maigres droits des femmes a alors été lancée.⁴ Les féministes et leurs soutiens ont fait du porte-à-porte afin de sensibiliser les femmes au foyer. Après une effervescence initiale et un succès réel auprès des femmes ordinaires, la répression policière s'est abattue sur les militantes et la campagne s'est arrêté net. Après cette phase particulière de lutte civique, de grandes personnalités de ce mouvement se sont mises au service presque exclusif des «réformateurs d'Etat». Elles ont servi, avec «fierté et d'enthousiasme» selon leurs dires, les cam-

radicaux contre le régime, Guide Suprême inclus, et demandant le renversement du régime islamique dans sa totalité.

L'action publique et illégale des courageuses femmes iraniennes contre l'obligation de porter le hidjab islamique s'est également faite sans le soutien des fameux «réformateurs». Ceux-ci n'ont même pas osé les soutenir verbalement. Le mouvement de ces femmes se caractérise par un dépassement immédiat du cadre imposé non seulement par les «conservateurs», mais aussi par les dits «réformateurs d'Etat» et leur discours stériles. Son caractère subversif, irrespectueux des cadres légaux, constitue même pour ces derniers une hantise. Les deux mouve-

C'est le 7 mars 1979 que le nouveau régime des mollahs a décidé d'imposer aux femmes le port du voile islamique. Le lendemain, date ô combien symbolique, des dizaines de milliers de femmes défilaient à Téhéran et dans d'autres villes du pays. Photo de Hengameh Golestan.



pagne électorales de Moussavi et de Rouhani. Elles se sont de ce fait coupées du reste des mouvements sociaux, et le mouvement féministe indépendant iranien a cessé d'exister. Ses figures emblématiques, de Chirine Ebadi (prix Nobel de la paix) à l'avocate militante Nasrine Sotoudeh, sont toutes devenues des soutiens actifs des «réformateurs». Elles ont condamné les actions se plaçant en dehors du cadre légal et se sont exprimées ouvertement contre ce qu'elles ont appelé «la subversion». Cette orientation n'a débouché sur aucun résultat.

UNE NOUVELLE ÈRE POUR LES MOUVEMENTS SOCIAUX, DONT CELUI DES FEMMES

Les dix jours de manifestations contre la vie chère de ce début d'année ont été caractérisés par l'absence totale de slogans en faveur des réformateurs d'Etat, tels que Mir Hossein Moussavi ou Mehdi Karoubi, alors que ceux-ci ont été placés en résidence surveillée. On y a par contre entendu des slogans

concomitants, contre la vie chère et la corruption et contre l'obligation de porter le voile islamique, signent une défaite pour le discours «réformateur» des vingt dernières années.

Au-delà du nombre limité de ses pionnières, le mouvement de protestation des femmes est entré dans une nouvelle ère. Raison de plus pour qu'en France et ailleurs, la solidarité du mouvement ouvrier et du mouvement des femmes soit sans faille, face aux arrestations et aux emprisonnements. □

1 Voir l'article de Houshang Sepehr dans notre revue n° 95 de février 2018. Plus généralement, se reporter au site de SSTI (Solidarité socialiste avec les travailleurs d'Iran), <http://iran-echo.com>.

2 L'écrivaine italienne Oriana Fallacci, née en 1929 et décédée en 2006, a longtemps été une féministe de gauche engagée et courageuse. Elle n'a pas toujours défendu les positions pro-impérialistes, pro-sionistes et violemment islamophobes qui ont tristement marqué la fin de sa vie.

3 Ce très instructif entretien peut être relu, en anglais, sur <https://newrepublic.com/article/92745/shah-iran-mohammad-reza-pahlevi-oriana-fallaci>.

4 Ces lois se sont attaquées au droit de garde des enfants par les femmes en cas de divorce, et ont abaissé encore davantage l'âge du mariage pour les filles.

En Grèce, résister au piège nationaliste

PAR EMIL ANSKER

Dans le cadre des grandes manœuvres de l'UE et de l'OTAN visant à renforcer l'intégration des Balkans au dispositif stratégique occidental (ce dont témoigne la récente tournée de Jean-Claude Juncker dans la région), la question gréco-macédonienne vient de connaître de nouveaux développements. Avec, côté grec, une inquiétante flambée nationaliste – qui pose bien des questions, notamment à gauche.

Soucieux d'accélérer l'adhésion de la République de Macédoine à l'OTAN, les Etats-Unis ont poussé Tsipras et le premier ministre macédonien Zoran Zaev à relancer le processus de négociation autour du nom de l'Etat macédonien, contesté par tous les gouvernements grecs depuis sa proclamation d'indépendance en 1991.

CETTE PATHÉTIQUE QUESTION DU NOM

Dénonçant un rapt mémoriel dans l'utilisation par la République de Macédoine du nom et des symboles du royaume d'Alexandre le Grand, héritage exclusif de l'actuelle République hellénique selon l'Etat Grec, celui-ci revendique en outre une révision de la Constitution macédonienne afin de l'expurger des articles qu'il juge irrédentistes.

Il semblerait que les deux parties soient décidées à régler cette pathétique question dans les délais prescrits par les «partenaires» américains et européens, en dépit des contre-coups internes révélés par les manifestations nationalistes de ces dernières semaines. Ainsi, Zaev a d'ores et déjà accepté de rebaptiser le principal aéroport du pays ainsi que l'autoroute qui le traverse, afin que n'y figure plus la référence à Alexandre le Grand. D'autre part, plusieurs noms composés¹ seraient sur la table afin de satisfaire aux exigences de Tsipras et d'établir un clair distinguo entre l'Etat macédonien et la province éponyme du nord de la Grèce.

Côté grec, cet épisode diplomatique a été immédiatement exploité par les franges les plus réactionnaires du spectre politique et de la société. Dès le 21 janvier, une première manifestation nationaliste a rassemblé des dizaines de milliers de personnes à Thessalonique, se concluant par l'attaque et l'incendie d'un local militant. Puis, le 4 février, c'est sur la place Syntagma d'Athènes

qu'ont convergé les manifestants mobilisés par la droite de la Nouvelle démocratie, l'extrême droite (dont bien sûr Aube dorée), l'Eglise, les associations de descendants de réfugiés d'Asie Mineure, les médias de droite...

Même si les chiffres avancés par les organisateurs culminent à 1,5 million, très au-delà des 150 000 recensés par la police, il est clair que l'on est loin des manifestations de masse ayant eu lieu dans les années 1990 sur le

de confusion compte tenu de son passé: après avoir dénoncé le gouvernement comme «*négateur de la patrie*», il a dit «*mépriser et combattre le fascisme sous toutes ses formes, et avant tout sa plus rusée, perfide et dangereuse, sa forme de gauche*»...

A DROITE, REMOUS CONTRÔLÉS

En dépit de leur caractère foncièrement conservateur, ces rassemblements ne soufflent pas dans les voiles du leader de la Nou-



Dans la manifestation du 4 février 2018 à Athènes. DR.

même thème. Pour autant, deux ans et demi seulement après le grand rassemblement pour le «non» au référendum, le fait de voir la place Syntagma remplie d'une telle foule dénote un retour de bâton significatif.

Les mots d'ordre exprimaient le refus de tout usage du nom «Macédoine», y compris couplé à un déterminant géographique. L'état d'esprit général tient dans cette citation de l'orateur-phare du rassemblement athénien, le compositeur Mikis Théodorakis², 92 ans: «*la Macédoine a toujours été, est, et sera toujours grecque*». Plus grave pour le personnage lui-même, et générateur d'encore plus

velle démocratie, Kyriakos Mitsotakis. D'une part, le personnage est plutôt enclin à «poser au centre», contrairement à son prédécesseur Samaras. Ce qui, sur des questions mettant en jeu les objectifs de l'UE et de l'OTAN, le place naturellement sur le terrain «raisonnable» de Tsipras. D'autre part, la Nouvelle démocratie s'était positionnée sous le gouvernement Karamanlis en faveur d'un nom composé incluant le nom de «Macédoine». Mitsotakis a donc été contraint de durcir la position de la ND en se prononçant contre cette solution, attitude que Syriza a largement exploitée.

Dans ce contexte, et compte tenu de la stagnation d'Aube dorée depuis 2015, l'hypothèse de l'émergence d'une nouvelle force «à droite de la droite» est évoquée. La présence du général Frangos Frangoulis à la tribune de la manifestation de Thessalonique est venue alimenter ces conjectures. Il est vrai qu'il a tout du candidat idéal: ancien membre de l'état-major des armées, ultranationaliste coutumier des propos belliqueux envers la Turquie, il fut brièvement ministre de la défense sous le gouvernement mémorandaire de Pikrammenos (mai-juin 2012), puis signataire d'un appel d'officiers de réserve appelant à voter massivement «oui» au référendum de 2015. Autrement dit, une parfaite synthèse de nationalisme agressif et de loyauté indéfectible envers l'UE et l'OTAN. Il demeure cependant très réservé quant à son éventuel avenir politique et, pour l'heure, la ND et Aube dorée parviennent à maintenir l'espace qui les sépare relativement clos.

Rien de quoi véritablement inquiéter Tsipras, d'autant que la coalition Syriza-Anel pourrait bien résister aux contradictions générés en son sein par la négociation avec Zaev: de fait, les Grecs indépendants (Anel) de Panos Kammenos³, nationalistes et très proches de l'armée et de l'Eglise, se trouvent en porte-à-faux avec leur base et font face à un vrai dilemme. Toutefois, le compromis qui semble se dessiner entre Syriza et Anel permettrait à ces derniers de s'abstenir, laissant Syriza faire voter l'accord gréco-macédonien par les députés du Pasok et de Potami⁴... tout en poursuivant la co-gouvernance «à l'usage» dans le cadre de l'alliance en vigueur depuis 2015.

LA GAUCHE EMBOURBÉE DANS LE NATIONALISME

Le cas tragique quoique peu surprenant de Mikis Theodorakis est emblématique d'un problème structurel dans la gauche grecque. Sous couvert d'opposition aux stratégies otaniennes et aux velléités d'élargissement de l'UE dans les Balkans, on n'hésite pas à se faire le relai du pire chauvinisme, et à défilier avec l'ensemble des représentants de la réaction.

Ainsi, les maoïstes de KOE (Organisation communiste de Grèce, anciennement membre de Syriza et désormais indépendante) ont soutenu et participé aux rassemblements. De même que Zoé Konstantopoulou, ex-présidente du Parlement et porte-parole de son micro-parti Cap vers la Liberté, fondé il y a quelques mois en présence de Jean-Luc Mélenchon. Prête à faire feu de tout bois contre le gouvernement, elle a salué «une page d'histoire» écrite par «des

centaines de milliers de citoyens (...) en défense de la dignité et de notre patrie», n'hésitant pas à revendiquer son soutien aux rassemblements comme une volonté de contester le terrain aux fascistes.

D'autres ont dénoncé une inversion des priorités, rappelant que pour la Grèce la menace principale est à Ankara plutôt qu'à Skopje. C'est la position que l'on a pu lire sur le site du Courant de gauche de Lafazanis (Unité populaire/LAE), agrémentée de commentaires sur la menace potentiellement dangereuse que représentent l'irréductibilité macédonienne et le nationalisme albanais. Il s'en est d'ailleurs fallu de peu qu'Unité populaire appelle officiellement aux rassemblements, tant les discours de ses dirigeants y étaient favorables.⁵ Persistant à désigner la Macédoine sous l'appellation d'ARYM («Ancienne république yougoslave de Macédoine», nom «provisoire» que la Grèce est parvenue à lui imposer en... 1993), Unité populaire s'oppose à tout accord «sous la tutelle de l'OTAN». Le KKE (parti communiste), tout en dénonçant le caractère expansionniste de l'ARYM au milieu d'une rhétorique anti-impérialiste convenue, a condamné les rassemblements nationalistes comme une diversion et un piège pour les peuples de la région, s'accordant de fait avec la proposition gouvernementale d'adoption d'un nom composé pour la Macédoine.

POUR UNE RÉPONSE INTERNACIONALISTE

Bien que l'ensemble de l'extrême gauche s'accorde à dénoncer les rassemblements nationalistes et à s'opposer aux projets impérialistes dans les Balkans, des divergences existent en son sein quant aux revendications à mettre en avant et à l'analyse du rôle spécifique de la Grèce dans le dispositif impérialiste occidental.

Ces divergences d'appréciation renvoient à des héritages idéologiques anciens, la nature de l'Etat grec ayant toujours été un discriminant majeur entre les courants issus du stalinisme et ceux issus du trotskysme (et de la majeure partie de l'anarchisme). Pour les uns, la Grèce est un Etat dominé par l'impérialisme occidental, dont les intérêts nationaux sont naturellement en butte à celui-ci: l'épisode des mémorandums vient bien entendu apporter de l'eau au moulin de cette thèse. Pour les autres, la Grèce constitue un chaînon indispensable à la domination impérialiste dans la région: membre fondatrice de l'OTAN, premier Etat Balkanique à intégrer l'UE et la zone euro, ses entreprises (notamment dans le secteur bancaire et le BTP) ont massivement et depuis longtemps pénétré les marchés des pays voisins, en particulier la Macédoine!

Dans la coalition anticapitaliste Antarsya, une partie du NAR (Courant de la nouvelle gauche, issu d'une scission des Jeunesses communistes en 1989), ainsi que d'autres composantes, d'origine maoïste, considèrent la solution du nom composé comme bonne et renvoient dos-à-dos l'ensemble des nationalismes balkaniques, sans y introduire la moindre hiérarchisation, position proche de celle du KKE. D'autres (OKDE-Spartakos, SEK...) revendiquent la reconnaissance du nom de «République de Macédoine» ainsi que de la minorité slavo-macédonienne vivant dans le nord du pays, et refusent le renvoi dos-à-dos des deux nationalismes, la Grèce jouant un rôle impérialiste prépondérant dans les Balkans. Il n'en reste pas moins que c'est à la gauche anticapitaliste ainsi qu'à la mouvance libertaire que revient le mérite d'avoir tenté de formuler une réponse politique digne de ce nom au poison nationaliste, et à la traduire par des mobilisations. Dès le 3 février, à la veille du rassemblement athénien, alors qu'Aube dorée appelait à une manifestation au départ de ses locaux nationaux, un rassemblement de 2500 antifascistes⁶ est parvenu à empêcher des néonazis peu nombreux de défilier. Le lendemain, alors que l'ensemble des locaux militants situés dans le quartier d'Exarcheia, à quelques centaines de mètres de Syntagma, étaient sous bonne garde grâce à la mobilisation des réseaux anarchistes, 2000 antifascistes (essentiellement libertaires ou d'extrême gauche) se sont rassemblés devant les Propylées. De sorte qu'en dépit de la présence massive de fascistes de toute sorte dans le centre d'Athènes, aucune attaque n'a eu lieu le 4 février.

Des initiatives de taille plus modeste ont eu lieu depuis. Le 17 mars, la journée antifasciste initiée depuis plusieurs années par le SEK et ses correspondants internationaux sera l'occasion de réaffirmer qu'en aucun cas, l'intérêt des travailleurs et des peuples des Balkans n'est de céder aux sirènes nationalistes. □

1 Macédoine du Nord, Haute-Macédoine, Macédoine du Vardar (du nom du fleuve traversant le pays), République de Macédoine-Skopje, Nouvelle Macédoine...

2 Héros de la résistance au nazisme puis à la dictature, longtemps membre du KKE (le parti communiste grec), Theodorakis a aussi été ministre sous le gouvernement de droite (Nouvelle démocratie) de Constantinos Mitsotakis, entre 1990 et 1992.

3 Depuis janvier 2015, le parti des Grecs indépendants (acronyme, Anel) est le partenaire de Syriza au gouvernement, où Kammenos occupe le poste de ministre de la Défense. Syriza n'aurait pas de majorité sans son appoint.

4 Le Pasok est le parti «socialiste» autrefois largement dominant et désormais déchu, Potami une formation plus récente et dite «centriste».

5 Un autre courant interne d'Unité populaire, formé de DEA (Gauche ouvrière internationaliste) et du Red Network, a au contraire défendu une position anti-chauvine. Voir ici sa déclaration traduite en français: <https://alencontre.org/europe/grece/grece-a-propos-des-manifestations-sur-le-nom-de-la-macedoine.html>

6 Depuis les libertaires de Rossinante (proches d'AL en France) jusqu'à des éléments d'Unité populaire, en passant par l'essentiel des forces d'Antarsya.

ALLEMAGNE

Le SPD entre dans une « Grande coalition »... Encore ?

PAR BERTOLD DU RYON

Emmanuel Macron s'en est félicité, le 4 mars 2018, et la chancelière Angela Merkel a exprimé le même jour son soulagement. La raison de leur satisfaction : le vote des quelque 464 000 membres du Parti social-démocrate d'Allemagne (SPD) s'est avéré favorable à une nouvelle entrée de ce parti dans un gouvernement commun avec les conservateurs des Unions chrétienne-démocrate et chrétienne-sociale, CDU et CSU.

Ainsi, comme entre 2005 et 2009 puis de 2013 à 2018, à chaque fois déjà sous la direction d'Angela Merkel, l'Allemagne sera à nouveau dirigée par une « Grande coalition », dont de nombreux médias abrègent le nom en GroKo... sans forcément penser à la façon dont cela sonne dans des oreilles françaises.

Pour une fois le SPD, un parti qui a pour habitude séculaire de s'aligner sur la « raison d'Etat » (du vote des crédits de guerre en août 1914 à l'adoption des « lois Hartz » sous Gerhard Schröder de 2001 à 2004), a semblé véritablement divisé. Il l'était d'ailleurs en partie : compte tenu de l'abstention, les votes « pour » ne représentent que 52% des adhérents du SPD. La jeunesse socialiste, celle des *JuSos* sous leur président Kevin Kühnert, a mené une vraie campagne contre cette nouvelle acceptation d'une coalition avec la CDU et la CSU. 26 000 personnes avaient par ailleurs adhéré ou réadhéré au parti peu avant la date-butoir du 6 février 2018 – il fallait être membre avant cette date pour participer au vote en ligne –, pour une large part dans l'intention de voter « non ».

Cette vague d'opposition peut paraître étonnante, dans la mesure où le SPD a soutenu des politiques parfois bien pires que celle du moment, notamment sous la direction des chanceliers Helmut Schmidt (état d'urgence de l'automne 1977, réarmement nucléaire de l'OTAN sur le sol ouest-allemand de 1979 à 1983) ou Gerhard Schröder (guerre contre la Serbie en 1999, lois radicalement anti-sociales...). Mais justement : douze ans après le départ de

Schröder, battu aux élections d'octobre 2005, le parti social-démocrate reste laminé par l'héritage social de ses lois qui ont fait s'éroder son ancienne base ouvrière et syndicale. Depuis la quatrième des fameuses « lois Hartz », entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2015, une ouvrière avec 35 voire 40 ans d'ancienneté glissera au bout d'un an des allocations de chômage vers une sorte de RSA en pire.

LE SPD EN REcul CONSTANT

La décomposition de l'ancienne base sociale du SPD ne s'est pas manifestée de façon immédiate (Schröder avait perdu les élections en obtenant tout de même encore 34,2% pour son parti), mais sur la durée. Au sein des gouvernements suivants le SPD, en tant que partenaire minoritaire de la droite, a même obtenu quelques bribes de « re-régulation » sociale : sous sa pression, le gouvernement de « Grande coalition » formé en décembre 2013 a ainsi introduit pour la première fois un salaire minimum légal, inexistant jusque-là en Allemagne.¹ Cette contrainte légale pour les entreprises comportait cependant plusieurs exceptions, et le gouvernement avait « oublié » de prévoir un mécanisme de revalorisation du nouveau salaire minimum. Les partis gouvernementaux s'étaient accordés pour prévoir une augmentation au 1^{er} janvier 2017, mais ces intentions ne se sont pas traduites dans les faits.

Cette fois-ci, aux législatives du 24 septembre 2017, le SPD est tombé vraiment très bas, à 20,5% des voix, son plus mauvais score depuis 1945. Le soir du scrutin, son chef d'alors, Martin Schulz

(ancien président du Parlement européen), jura immédiatement que son parti ne participerait plus au gouvernement mais irait se régénérer dans l'opposition et dénoncerait les injustices sociales. Il était entendu que les conservateurs formeraient le prochain gouvernement avec les libéraux du FDP et les Verts (ces derniers ayant glissé depuis plusieurs années de la gauche du SPD vers le centre-gauche, voire le centre-droit dans certaines régions). Or, au bout de deux mois de négociation, et alors que les écologistes s'étaient montrés très accommodants, le FDP a fait éclater la coalition en formation sur un calcul tactique. Martin Schulz et les autres dirigeants du SPD ont alors avalé leur chapeau, leurs promesses et plusieurs couleuvres, en acceptant de négocier un nouveau « contrat de coalition ».

Ce dernier a finalement été annoncé dans la nuit du 6 au 7 février 2018. Le SPD obtenait sur le plan social quelques petites concessions (comparables à celles de 2013), notamment la réintroduction des cotisations patronales pour financer – à parité avec les cotisations salariales qui, elles, n'ont jamais cessé d'exister – l'assurance-maladie ; c'est Gerhard Schröder qui les avait supprimées...

Mais d'autres avancées, ou plutôt rectifications de reculs sociaux antérieurs, ont été écartées. Lorsqu'il a accepté de négocier sa nouvelle entrée dans un gouvernement dirigé par les conservateurs, le SPD avait ainsi demandé que l'on supprime la possibilité de conclure des CDD sans que l'employeur n'avance un motif de recours au contrat précaire

(possibilité là encore donnée sous le chancelier Schröder) : il n'en sera rien. Leur durée sera simplement limitée à 18 mois, au lieu de 24 précédemment, et l'employeur ne pourra embaucher en CDD sans motif « que » 2,5% du personnel dans les établissements de plus de 75 salariés. Bref, la trajectoire générale de la politique gouvernementale, libérale, ne se trouve nullement modifiée. Pourquoi alors le SPD, dont une partie des membres semblaient se ressaisir sur une position visant au moins à ne plus soutenir activement une telle politique, s'est-il finalement résigné à rester au gouvernement? Outre le conserva-

lon des enquêtes publiés dans la presse² mais aussi par le DGB (la confédération syndicale dominante)³, 15% des salariés organisés syndicalement et ayant participé au scrutin auraient voté pour l'AfD – un niveau supérieur à celui qu'il a obtenu dans l'ensemble de la population (12,6%).

Jusqu'à présent, quatre « syndicats » satellites de ce parti ont vu le jour – assez comparables au pseudo-syndicats créés en France par le FN, et qui ont existé dans la période 1995-1998.⁴ Un des responsables de l'AfD, Guido Reil (ancien mineur de charbon, membre du SPD pendant 26 ans avant de passer à l'ex-

gauche la plus sectaire – pour laquelle les syndicats affiliés au DGB ne sont juste que des traîtres – et une affirmation de « pragmatisme » opposé à la « lutte des classes » prétendument portée par ces mêmes syndicats.⁶ Le sens de la démagogie à afficher n'est donc pas encore bien déterminé.

La liste la plus emblématique est celle du syndicat autonome « Zentrum Automobil », présente depuis 2009 chez le fabricant automobile Daimler à Stuttgart et dirigée par Olivier Hilburger, un ouvrier de l'automobile qui fut jusqu'en 2008 le guitariste d'un groupe connu de rock néonazi. Mais la nouveauté réside dans le fait qu'il y a au moins une dizaine de listes dans des usines centrales de l'automobile (Daimler, BMW ou Opel, à Rastatt, Stuttgart, Rüsselsheim ou Leipzig) ainsi que dans d'autres entreprises telles que Stihl, fabricant de tronçonneuses (ça ne s'invente pas!).

Depuis le début de l'année 2018, la presse locale, régionale et nationale rend abondamment compte de ce phénomène⁷, et même si l'impact réel de ces listes restera cantonné à quelques entreprises emblématiques, l'effet sur l'opinion publique sera au rendez-vous. La social-démocratie allemande, avec les organisations syndicales qui lui ont longtemps servi de sous-bassement, devrait s'en méfier... d'autant que ses propres compromis dans le monde du travail pourrait libérer du terrain pour d'autres forces. Un exemple actuel en est le dernier accord signé par la fédération « IG Metall », auquel l'article suivant est consacré. □

1 Dans le passé, les principales fédérations syndicales ne voulaient pas non plus entendre parler de l'introduction d'un salaire minimum légal : elles considéraient en effet qu'il tirerait les rémunérations vers le bas, et que c'était à elles de mener les négociations salariales. Mais aux alentours de 2000, face un rapport de force dégradé et à l'existence de véritables trappes à (très) bas salaires – certaines professions étaient payées cinq euros de l'heure –, ces fédérations ont changé de position et en sont venues à revendiquer le salaire minimum.

2 Voir <http://www.zeit.de/2018/02/gewerkschaften-afd-politische-linke-arbeiter-rechtsruck>

3 Voir <http://www.dgb.de/+co++1aca2e9e-a209-11e7-99c0-525400e5a74a>

4 Suite à une contre-offensive syndicale, politique, mais aussi juridique contre cette ligne du FN de création de pseudo-syndicats, un arrêt de la Cour de cassation du 10 avril 1998 a mis fin à leur existence. La jurisprudence française considère depuis qu'une structure ayant inscrit dans ses statuts la « préférence nationale » ne peut pas revendiquer la qualité de syndicat, dans la mesure où elle ne se donne pas pour tâche de défendre tous les salariés (indépendamment de leur nationalité ou origine).

5 On peut en voir une vidéo sur <https://www.youtube.com/watch?v=w5DN36xJmZc>

6 Voir <https://dasgrossethief.files.wordpress.com/2018/01/betriebsrat.pdf>

7 En France, le quotidien économique « Les Echos » y a consacré une page entière dans son numéro du 2 mars 2018, sous le titre « Comment l'extrême droite veut s'imposer dans les usines allemandes ».

Aux abords de la dernière mine de charbon (qui doit bientôt fermer) de Bottrop, la ville d'origine, dans la Ruhr, du dirigeant AfD Guido Reil. Celui-ci décrit le programme de sa formation comme étant « pro-charbon, pro-diésel et anti-immigration ». DR.



tisme bien connu d'une partie de sa base, il y a aussi le facteur de la peur : en cas de refus, la perspective de nouvelles élections anticipées semblait se dessiner et celles-ci s'annonçaient aussi ou plus désastreuses, pour l'appareil du SPD, que celles de septembre 2017.

Toujours est-il que depuis l'annonce du « contrat de coalition » avec la droite, le SPD a encore reculé dans l'opinion publique. Le 19 février, un sondage publiée dans la presse montrait ainsi un SPD reculant à 15,5% des intentions de vote... et donc relégué derrière le parti d'extrême droite AfD (« Alternative pour l'Allemagne »), fondé en 2013 et qui n'est entré au Bundestag (parlement fédéral) qu'en 2017, avec 12,6% des voix. D'autres sondages placent maintenant l'AfD en position de deuxième force, derrière l'alliance conservatrice CDU-CSU et devant le SPD.

UNE MENACE POUR LA BASE SYNDICALE DE LA SOCIAL-DÉMOCRATIE ?

Aux dernières élections législatives, se-

trême droite en 2016, sur la question de l'immigration) s'est prononcé en faveur de leur fusion dans une structure commune. L'extrême droite, dans et hors l'AfD, a investi dans certains lieux emblématiques les élections professionnelles actuellement en cours pour y présenter des listes politiquement « marquées ».

Ces élections aux *Betriebsräte* (« conseils d'établissement », assez comparables aux comités d'entreprise français mais fonctionnant selon des règles différentes) se déroulent dans 28 000 entreprises et établissements du 1^{er} mars au 31 mai 2018. C'est en novembre 2017 que l'extrême droite, réunie lors d'une « conférence des résistances » organisée à Leipzig par la revue *Compact*⁵, a lancé une campagne de présentation de listes « patriotiques et sociales », opposées à celles des syndicats affiliés à la confédération DGB. Leur critique des syndicats « établis » oscille pour le moment entre une reprise étonnante de thèses initialement issues de l'extrême

ALLEMAGNE

A propos du dernier accord signé par IG Metall

PAR BERTOLD DU RYON

Le 6 février 2018, après des mouvements de grève d'une ampleur inédite depuis des années, la puissante fédération syndicale de la métallurgie IG Metall, affiliée à la confédération hégémonique DGB, et le patronat se sont mis d'accord sur un nouveau « contrat tarifaire » (à peu près équivalent à une convention collective en droit français). Que contient-il et quel bilan en tirer ?

Comme de coutume, ce contrat collectif ne vaudra d'abord que pour le Bade-Wurtemberg, région prospère du sud-ouest de l'Allemagne où se trouve concentrée une bonne part de l'industrie automobile. Ses contenus devraient être étendus ensuite à d'autres régions, dans des conditions dépendant des rapports de forces du moment.

La négociation s'annonçait cette fois plus compliquée que d'habitude. Des débrayages puis des grèves « d'avertissement » avaient eu lieu en janvier, et le conflit s'était durci en fin de mois avec des grèves partielles. Pour la première fois depuis des décennies, IG Metall ne se contentait pas d'appels à des grèves de quelques heures, mais lançait des mots d'ordre d'au moins 24 heures. Environ 500 000 salariés y ont participé, fin janvier et début février 2018. La « perte

de production » pour les entreprises a été chiffrée entre 770 et 980 millions d'euros. IG Metall affichait des revendications substantielles : une augmentation salariale de l'ordre de 8% – c'est en gros la moitié qui a été obtenue – et le passage à une semaine de travail de 28 heures (au lieu de 35) pendant deux ans pour les parents ou les personnes soignant des membres de leur famille âgés ou dépendants. A l'arrivée, IG Metall revendique un succès : oui, les groupes concernés, tout comme les travailleurs en 3 x 8, pourront passer à 28 heures sur une durée comprise entre six et vingt-quatre mois. Toutefois, contrairement à ce qui avait été demandé, cette réduction du temps de travail ne se fera pas à salaire constant : il s'agit d'un simple passage d'un temps complet à un (gros) temps partiel, avec réduction correspondante du salaire.

IG Metall célèbre cependant cette mesure comme « une prise en compte des rythmes de la vie, qui ne passent plus systématiquement derrière les rythmes de travail ».

Toujours est-il que l'employeur pourra refuser toute demande individuelle de passage aux 28 heures si plus de 10% du personnel sont déjà concernés par un tel mécanisme, ou encore si 18% travaillent déjà à temps partiel (au sens classique, hors semaine des

secteurs de pointe les plus tournés vers l'exportation et employant le plus de personnel qualifié.

Alors que le magazine *Der Spiegel* juge qu'« à la fois » la fédération IG Metall et le patronat auraient imposé leur point de vue, il y a surtout à retenir que la flexibilisation du temps de travail – parfois sur demande des salariés eux-mêmes (mais avec perte correspondante de rémunération), mais bien souvent dans

l'intérêt de l'employeur – a gagné du terrain. Un hebdomadaire de gauche berlinois a trouvé cette formule, pour titrer un article sur le sujet : « la flexibilité au lieu de la lutte de classe. »¹

Il est vrai qu'IG Metall avait tenté de coller au plus près possible des aspirations de sa base : avant l'ouverture des négociations, elle avait distribué un questionnaire pour connaître les souhaits des sa-

28 heures). Par ailleurs et surtout, le patronat a aussi obtenu qu'en parallèle, les employeurs puissent augmenter le temps de travail pour d'autres groupes de salariés qui l'accepteront. Jusqu'à 18% du personnel pourront ainsi travailler régulièrement 40 heures au lieu de 35 – sans majoration des heures supplémentaires. Ce n'est qu'à partir d'une proportion de 22% que le « Betriebsrat » (conseil d'établissement), organe élu des salariés, pourra exercer un droit d'opposition s'il le souhaite. Et ce sont même 30% du personnel qui pourront travailler 40 heures hebdomadaires en cas de « pénurie de personnels qualifiés », voire 50% dans les entreprises « à forte proportion de rémunérations élevées » (quand au moins la moitié du personnel gagne 5500 euros bruts ou plus), ce qui concerne les

liés. 680 000 travailleurs et travailleuses y avaient répondu. Il en ressortait qu'une plus grande compatibilité entre vie familiale et travail, surtout sous forme d'une réduction temporaire du temps de travail après une naissance (plébiscitée par 82% des personnes ayant répondu), était largement souhaitée.

Mais si cette demande a partiellement abouti (au prix d'une diminution du salaire), cela a aussi et surtout été obtenu dans le cadre d'un « échange » contre une flexibilisation du temps de travail favorable aux employeurs. La réduction du temps de travail hebdomadaire se fera par ailleurs sur demande individuelle, en dehors de toute logique de réduction plus ou moins massive du temps de travail collectif. □

¹ Voir <https://jungle.world/artikel/2018/07/flexibilitaet-statt-klassenkampf>



FACE À LA CONTRE-RÉFORME EN MARCHÉ

Une épreuve de force décisive

PAR JEAN-PHILIPPE DIVÈS

Sous Chirac, Sarkozy et Hollande les attaques ont été nombreuses et leurs conséquences sérieuses, mais la bourgeoisie n'a pas atteint son objectif consistant à imposer une contre-réforme néolibérale globale, qui amène la France au niveau de ses principaux concurrents européens. C'est la tâche que Macron s'est donnée et c'est dans cette voie qu'il est en train d'avancer.

Cheminots, enseignants, fonctionnaires, jeunes, retraités, chômeurs, réfugiés... Les coups pleuvent dans toutes les directions. Après les salariés du privé avec la loi Travail 2, ce sont donc ceux du public qui sont maintenant ciblés mais aussi, bien au-delà, à travers les politiques de casse des droits sociaux et des services publics, l'immense majorité de la population.

Plusieurs commentateurs ont signalé qu'en ouvrant «en même temps» un aussi grand nombre de fronts, le gouvernement vise à créer un effet de sidération, qui paralyse ou fragmente les contestations. Peut-être. Mais il fait d'abord ce pour quoi la bourgeoisie l'a mandaté – en gros, du Fillon sans Fillon –, conscient que si cette grande transformation néolibérale n'est pas engagée au début du quinquennat, elle risque à nouveau de prendre du retard.

D'un autre côté, la multiplication des attaques peut aussi provoquer une accumulation, une cristallisation et une explosion des colères. Les manifestations plus fortes qu'attendu des retraités, le mouvement des EHPAD qui est très soutenu dans l'opinion, les grèves dures qui continuent de toucher localement une série de secteurs constituent autant d'indices qu'un tel développement n'est pas inenvisageable. Comme le sont aussi, à un autre niveau, les difficultés imprévues que le gouvernement rencontre dans sa campagne visant à présenter les cheminots comme des «privilegiés», l'affaiblissement constant des cotes de popularité du président et de son Premier ministre, ou les défaites cinglantes subies par LREM dans des élections partielles.

LA CENTRALITÉ DES CHEMINOTS

Cette possibilité est d'autant plus présente maintenant que le gouvernement a décidé de s'attaquer frontalement aux cheminots. La méthode est connue : on commande un rapport qui présente la situation sous un angle catastrophique et les acquis des salariés comme un obstacle à une «réforme» dont la nécessité est martelée dans les médias par des «experts» unanimes. Le rapport préconise toute une série de mesures mais le gouvernement fait preuve de «modération» en n'en retenant que deux, la transformation de la SNCF en société anonyme et la fin du statut des cheminots à l'embauche. En réalité, il s'agit des deux dispositions qui sont aujourd'hui indispensables afin de continuer à avancer, en application des directives de l'Union européenne, dans le processus de libéralisation/privatisation de l'entreprise et du transport ferroviaire. Le reste pourra attendre un peu, notamment la très impopulaire fermeture projetée de 9000 kilomètres de «petites lignes», qui risquait de sceller immédiatement une alliance entre cheminots et usagers et dont on pourra, en outre, déléguer ensuite la mise en oeuvre aux régions.

Sur ces deux mesures indispensables, le gouvernement ne cédera en aucun cas – le ministre de l'Économie et des Finances, Le Maire, l'a encore répété – et pour éviter tout retard et toute complication, il procédera par ordonnances. Il reste qu'en s'attaquant ainsi aux cheminots, il place la barre très haut. Pourquoi un tel choix, et pourquoi maintenant ? Macron, Philippe et compagnie considèrent visiblement que pour pouvoir ensuite dérouler l'ensemble de leur politique, il leur faut d'abord infliger une

défaite centrale à ce secteur de la classe ouvrière, nombreux et concentré, encore assez largement syndiqué, qui a démontré à de multiples reprises ses capacités de mobilisation et se trouve par ailleurs en situation de bloquer partiellement le pays – ce qui est devenu le cas si non seulement les voyageurs mais aussi les marchandises ne sont plus acheminés. Donc faire ce que Thatcher avait fait en son temps (il y a plus de trente ans !) avec les mineurs, avant d'imposer la contre-réforme libérale à toute l'économie et toute la société britanniques.

Parvenir à battre les cheminots serait ainsi porter un coup très dur à l'ensemble du mouvement ouvrier, dont les différents secteurs auraient alors bien plus de difficultés à se mobiliser, à leur niveau, pour leurs droits et revendications. À l'inverse, une résistance victorieuse constituerait un encouragement à résister et lutter pour les autres secteurs du salariat, modifierait les rapports de forces dans un sens favorable au mouvement ouvrier. C'est en ce sens que l'épreuve de force qui s'engage acquiert un caractère décisif.

LES DEUX CARTES DU GOUVERNEMENT

Sans grande surprise, le gouvernement escompte que deux facteurs joueront en sa faveur. En premier lieu, la division et les oppositions qu'il tente de susciter ou aviver entre salariés, plus généralement entre catégories laborieuses de la population, une politique mise en évidence par les déclarations de Macron au salon





Le 14 juin 2016 à Paris. Photothèque rouge/JMB.

de l'agriculture: « je ne peux pas avoir d'un côté des agriculteurs qui n'ont pas de retraite, et de l'autre avoir un statut cheminot et ne pas le changer ».

Le second facteur reste la politique des directions syndicales, en tout cas d'une majorité d'entre elles à commencer par les fédérations de cheminots CGT, CFDT et UNSA (les orientations de SUD-Rail ne sont sans doute pas exemptes de défauts, mais son préavis pour une grève illimitée et son appel à des assemblées générales souveraines font une différence de taille). Cette politique s'exprime aujourd'hui à travers le très étonnant calendrier – deux journées de grèves suivies de trois journées de travail, pour la période du 3 avril au 28 juin – mis en avant par l'intersyndicale des organisations « représentatives ».

Interrogé sur RTL, le secrétaire général de la fédération CGT des cheminots, Laurent Brun, en a fourni l'explication: « ce système vient du processus des ordonnances: la loi de ratification interviendra dans trois mois, nous couvrons donc l'ensemble du processus afin de peser dessus » ; tout en signalant que « les conséquences pour les usagers seront nulles si le gouvernement recule. L'intelligence, c'est de retirer le projet. » En d'autres termes, il ne s'agit pas de construire le meilleur rapport de forces pour battre le gouver-

nement (et notamment pas de favoriser la construction d'une grève générale, même dans le seul secteur ferroviaire), mais d'exercer une pression dans le cadre des « concertations » qui se poursuivent, en vertu de la politique de « dialogue social » commune aux gouvernements du PS, de droite et d'En Marche... ainsi qu'aux directions syndicales.

Le gouvernement a néanmoins – mais de façon logique – fait part de son « incompréhension » face à cet appel à la grève, la ministre chargée des Transports, Elisabeth Borne, assurant que « le contenu de la loi est à rédiger ensemble » et qu'il y a « beaucoup de sujets à négocier », parmi lesquels « les dates d'ouverture à la concurrence », « les parcours de carrière » et « l'organisation de la SNCF ».

Telles sont donc les positions aujourd'hui. Non seulement la CGT et SUD-Rail, mais aussi l'UNSA ferroviaire (largement en tête chez les cadres et agents de maîtrise, qui ont autant à perdre que les autres) et la CFDT (qui a intégré en 2009 la fédération autonome des agents de conduite, et estime aujourd'hui que ses positions seraient menacées par le projet du gouvernement) continuent (comme FO Cheminots, non reconnue « représentative » malgré son alliance électorale avec la CFE-CGC) de réclamer le

retrait du projet, tandis que Macron, Philippe et Le Maire campent sur leur position tout en essayant d'appâter certaines fédérations avec des miettes.

CONSTRUIRE MAINTENANT LE MOUVEMENT D'ENSEMBLE

Jamais la situation et les enjeux n'ont été aussi clairs: divisés nous perdrons, et nous risquons fort d'être ensuite battus successivement, un secteur après l'autre; unis nous pouvons gagner et faire reculer ce gouvernement, en fragilisant la suite de ses attaques et en nous retrouvant plus forts pour imposer nos revendications. La seule perspective viable est celle d'une grève reconductible qui s'étend et se généralise, dans l'objectif de mettre toute l'économie du pays à l'arrêt.

Quant à l'unité nécessaire, notamment entre les organisations syndicales, ce sera aux salariés eux-mêmes de l'imposer, en s'organisant démocratiquement, syndiqués de toutes appartenances et non syndiqués, dans des assemblées générales souveraines, des comités de mobilisation et de grève, et pourquoi pas des coordinations comme les cheminots et les infirmières, notamment, en ayant fait l'expérience réussie il y a trente ans. □

Projet de loi immigration-asile : encore plus loin dans l'infâme

PAR RÉGINE VINON

Les lois sur l'immigration se succèdent en France à un rythme soutenu, ôtant à chaque fois un peu plus de droits aux personnes qui cherchent asile en France. Il faut faire du chiffre, montrer qu'on est ferme, qu'on reconduit à la frontière. Au détriment des droits les plus élémentaires.

« **C'**est la criminalisation de personnes qui ont souffert, qui ont été victimes de torture, de guerre, de dictature. Ces personnes, on a le devoir de les protéger et la seule réponse de l'Etat, c'est de les mettre en prison » dénonce Cédric Herrou, défenseur infatigable des migrants, à propos de ce nouveau projet de loi.

Macron, à travers son ministre de l'Intérieur, Collomb, veut montrer ses muscles. Il a déclaré, après les élections en Italie, que le résultat venait de la « très forte pression migratoire » et de sa « brutalité ». C'est pour cela que le mouvement 5 étoiles et l'extrême droite auraient eu tant de succès lors de ces élections. Une façon pour lui de justifier sa propre politique de fermeture des frontières. Le texte porté par Collomb s'applique à des personnes vulnérables, fuyant des pays en guerre, ayant vécu des situations souvent insoutenables. Et la France, pays fier de sa puissance et de ses milliards du CAC 40, qui ont engrangé 93,4 milliards de profits en 2017, ne pourrait pas les accueillir dignement ?

ENTREtenir LES PEURS

Le projet de loi « pour une immigration maîtrisée et un droit d'asile effectif » accentue les difficultés des réfugiés à obtenir l'asile. Ils auront dorénavant, si cette loi passe, 90 jours seulement pour déposer leur dossier, contre 120 auparavant ; et si leur demande est refusée, plus que 15 jours pour effectuer un recours au lieu d'un mois précédemment. Quand on connaît les difficultés de ces populations pour se faire aider et comprendre, nul doute qu'il s'agit surtout de les décourager. En outre, l'appel ne permettra même

plus de suspendre une décision d'expulsion, s'il s'agit de personnes venant de pays dits sûrs, une notion pourtant rejetée par la France jusqu'en 2015, car contraire au droit d'asile !

Outre ce raccourcissement des délais, la loi prévoit l'allongement de la durée de rétention de 45 à 90 jours, voire 135 jours, et celle de la retenue administrative lors d'un contrôle d'identité à 24 heures (contre 16 auparavant). La Contrôleuse générale des lieux de privation de liberté estime que ce projet marque un net recul des libertés et va à l'encontre de ses préconisations, en particulier sur la durée de la ré-

d'amende. Les travailleurs sans papiers employés par des patrons qui trouvent leur compte à les exploiter seraient passible de cinq ans de prison et de 75 000 euros d'amende s'ils sont embauchés avec des papiers qui ne sont pas les leurs, ce qui est aujourd'hui même encouragé par certains employeurs.

JUGÉS DÉLINQUANTS ET PRÉSUMÉS FRAUDEURS

Les demandeurs d'asile sont, d'après les syndicats de l'OFPPRA, office chargé d'accueillir les demandes d'asile, « jugés délinquants dès leur entrée irrégulière sur le territoire et présumés fraudeurs pour avoir déposé tardivement leur demande d'asile ». La France, déjà l'un des pays d'Europe les plus restrictifs, durcit encore ses conditions d'accueil. Les salariés de l'OFPPRA ont fait grève le jour du passage de la loi en conseil des ministres. Quant à ceux de la Cour nationale du droit d'asile (CNDA), ils sont en grève depuis le 13 février, à la fois contre la dégradation de leurs conditions de travail et contre cette loi, dont ils estiment qu'elle ne leur permettra pas de rendre des avis dans des conditions décentes.

Le projet de loi Collomb marque un pas supplémentaire dans la surenchère sécuritaire et raciste. Tous ceux qui protestent, et ils sont nombreux, ont raison et notre soutien leur est acquis. Bienvenue aux migrants, comme l'expriment déjà les habitants de la vallée de la Roja, ou ceux de Caen et Ouistreham qui ont manifesté leur soutien dans la rue. Car l'opinion publique, à laquelle les politiciens veulent complaire, ce sont aussi tous ces gens qui manifestent leur solidarité. □



tention. Car, signale-t-elle, il n'est jamais anodin d'enfermer des personnes, d'autant plus quand elles n'ont commis aucune infraction. Elle rappelle que même la durée de 45 jours est inutilement longue au vu de l'objectif d'éloignement, et que la rétention se déroule déjà trop souvent dans des conditions attentatoires aux droits fondamentaux des personnes retenues (hygiène déplorable et absence d'intimité, notamment).

Les autres mesures sont du même acabit : passer la frontière illégalement serait passible d'un an de prison et de 3750 euros

SNCF: une attaque frontale contre le service public

PAR RÉGINE VINON

Les tentatives pathétiques de Guillaume Pepy, PDG de la SNCF, de relativiser les bons résultats 2017 de sa société, seraient risibles si elles ne résumaient pas l'énorme supercherie de l'Etat, dans son attaque contre ce service public. Car le malade à qui il faudrait administrer un remède de cheval n'a pas l'air si mal en point.

Rien d'étonnant dans ce scénario écrit d'avance: tout d'abord la sortie d'un rapport explosif annonçant des mesures choc, avec notamment la fermeture de 9000 km de petites lignes, une augmentation de prix de tous les trains, la suppression des tarifs sociaux, la fin du statut des cheminots et une vague de départs volontaires, entre autres préconisations. La tête pensante qui a commis ce rapport est Jean-Cyril Spinetta, un ancien dirigeant d'Air France-KLM de 1997 à 2013, connu pour avoir organisé la privatisation et la restructuration de la société, en y supprimant des milliers de postes.

Ses préconisations pour la SNCF ressemblent fort aux recettes appliquées précédemment à d'autres entreprises publiques comme La Poste, GDF Suez ou France Telecom. Coïncidence, Spinetta a siégé dans les conseils d'administration de toutes ces sociétés nationales. Il a été aussi président du conseil de surveillance d'Areva, au temps de la politique qui mènera à la quasi faillite du groupe nucléaire. Un véritable savoir-faire!

Puis, comme les autres fois, après avoir jeté en pâture toutes ces mesures brutales, poussant même à réagir des élus locaux craignant pour la fermeture des lignes de train dans leur secteur, le gouvernement a tranché. Pas question qu'il ferme les petites lignes, ce sera aux régions de les gérer. Pas question non plus d'augmenter les prix. Non, le seul problème que voit le gouvernement à tous les dysfonctionnements de la SNCF, dont il est tout de même le seul responsable, est le statut de cheminot. Haro donc sur ces privilégiés qui, en s'archoutant sur un statut datant de 1950, mènent cette belle entreprise à la ruine. Circulez, il n'y a rien à voir. En écartant les mesures les

plus radicales du rapport Spinetta, le gouvernement s'est placé dans la position du médiateur. Et aussitôt après sont publiés des sondages qui assurent qu'une majorité de l'opinion estime qu'il faut en finir avec le statut des cheminots. La ficelle est bien grosse, mais qui sait, pense le gouvernement, si ça pouvait marcher!

UNE ATTAQUE TRÈS POLITIQUE

Bien sûr, aucune personne de bon sens ne peut penser un seul instant qu'en supprimant le statut des cheminots, les trains arriveraient tous à l'heure, les prix baisseraient et les problèmes du rail s'envoleraient comme par enchantement, de même que la dette. La fin du statut permettrait d'économiser entre 100 et 150 millions d'euros sur... dix ans, alors que les bénéfices de l'année 2017 s'élèvent à 1,2 milliard d'euros et la dette à plus de 46 milliards. Autant dire une brouille.

Non, le but ouvertement poursuivi par le gouvernement est de dresser la population en général contre les cheminots. Macron a lui-même donné le « la » : « je ne peux avoir d'un côté des agriculteurs qui n'ont pas de retraite et de l'autre, avoir un statut cheminot et ne pas le changer », a-t-il déclaré au salon de l'Agriculture. On ne voit pas du tout le rapport entre les retraites des agriculteurs et le statut mais qu'importe, il faut à tout prix taper sur ce clou. La machine médiatique a pris le relais, multipliant les reportages sur ce fameux statut, qui serait obsolète, dépassé, et qui plomberait la société. Il est vrai qu'on a beaucoup moins entendu ces fameux experts lorsqu'il s'est agi de supprimer l'ISF, un impôt qui ne concerne aucun privilégié, n'est-ce pas. Une nouvelle fois, la campagne anti-cheminots se déroule au nom de l'égalisation... vers le bas. On commence par casser le code du



Le 12 septembre 2017 à Paris : « Non à la casse du service public »... Photothèque rouge/Milo.

travail, ceux à qui il reste encore quelques acquis sont ensuite montrés du doigt comme étant des privilégiés... Et le tour est joué!

En réalité, en bon libéral au service des patrons et des banquiers, Macron veut engager une épreuve de force avec des salariés qui ont la réputation de se mettre en grève plus facilement que ceux d'autres secteurs. Mais pas seulement, ca, derrière eux, tous les salariés sont concernés. Si les cheminots, qui représentent une force importante de par leur nombre et leur rôle essentiel dans l'économie, venaient à être défaits, ce serait un encouragement pour le gouvernement à continuer son offensive au pas de charge, en misant sur un découragement du reste des salariés.

Le gouvernement sait qu'en 1995, les cheminots en lutte avaient réussi à faire rava-

ler sa réforme à Juppé. En s'attaquant à eux, et en faisant croire qu'il s'attaque à eux simplement, Macron veut donner une leçon à l'ensemble des salariés pour faire passer plus facilement tous les mauvais coups qu'il a en projet: suppression de 120 000 postes de fonctionnaires et nouvelle casse des retraites, entre autres. L'enjeu est donc de taille.

UNE DESTRUCTION ENGAGÉE DE LONGUE DATE

La SNCF, dont le transport des voyageurs doit s'ouvrir à la concurrence en 2020, se prépare depuis fort longtemps à cette nouvelle donne. Elle a créé des myriades de filiales, en n'embauchant que sous



droit privé, en faisant pression sur les salaires et les conditions de travail. Il y avait 187 filiales il y a dix ans, il y en aurait plus d'un milliard aujourd'hui. Chaque établissement de la société, *SNCF Réseau* qui gère les infrastructures, *SNCF mobilités* qui transporte voyageurs et marchandises, et *SNCF tout court*, la holding qui domine l'ensemble, crée ses filiales en transférant une partie de ses activités à des sociétés privées.

Ces filiales, qui utilisent massivement par ailleurs le travail intérimaire et les CDD, emploient déjà 115 000 salariés hors statut. Quant aux cheminots sous statut, leur nombre en baisse constante est passé de 178 000 en 2003 à 148 000 en 2016. La stratégie consiste à mettre en concurrence la maison-mère avec ses propres filiales. Près de la moitié du chiffre d'affaires du groupe est ainsi déjà réalisée

dans des filiales. Ce qui fait dire à un syndicaliste: «*dans l'entreprise publique, il ne reste que la dette et le personnel*».

Le rapport Spinetta suggère aussi le passage du statut d'Epic (établissement public industriel et commercial) à celui de société anonyme (SA). Une constante pour les anciens services publics comme La Poste, et avant elle France Telecom, Aéroports de Paris ou encore EDF et GDF. L'ouverture à la concurrence nécessite des statuts identiques pour tous. Et comme celui d'Epic suppose une garantie de l'Etat, donc des conditions d'emprunt plus favorables, cela représente une distorsion de concurrence. Ce changement de statut est donc inscrit dans la volonté d'ouverture à la concurrence des lignes de chemin de fer en France. Le cas d'Aéroports de Paris, dont le gouvernement vient d'annoncer la future privatisation, montre le chemin sur lequel il entend maintenant engager la SNCF.

LA DETTE!

Ah la dette, la fameuse dette. Bien pratique de venir déclarer: vous imaginez, une dette de 50 milliards d'euros, c'est insoutenable. Prière d'acquiescer.

Parler d'équilibre des comptes et de rentabilité pour un service public, c'est déjà un véritable non-sens. Les impôts de tous doivent justement servir à des services vitaux pour la population, comme les transports, la santé ou l'éducation. Desservir des endroits reculés aussi bien que les grandes villes, faire parvenir le courrier partout au même prix, soigner les riches comme les pauvres, c'est justement la fonction d'un service public et ce ne peut, par nature, être rentable. Or on nous assène depuis des années le contraire comme s'il s'agissait d'une vérité éternelle.

Par définition encore, une société ferroviaire doit investir énormément pour la construction et l'entretien de son réseau, et ces entreprises ont toujours été obligées de s'endetter afin d'assurer leur mission de service public. A moins de facturer aux usagers une fortune, elles ne peuvent pas être rentable. En 1996, la dette de la SNCF atteignait 31,7 milliards d'euros, mais cela ne posait pas de problème majeur. Et puis, le vent de la libéralisation soufflant de plus en plus fort, l'objectif a été de restaurer l'équilibre des comptes.

Cela n'a pas empêché des investissements massifs dans les TGV et LGV (lignes à grande vitesse), au détriment des lignes classiques, moins rentables

bien que très utiles au quotidien. Si bien qu'après l'accident de Brétigny, la SNCF a dû s'engager à marche forcée dans l'entretien de ces lignes. Les derniers grands investissements ont concerné le renouvellement et le développement des LGV Sud Europe Atlantique, Bretagne-Pays de Loire, etc. Cela a contribué à une hausse de la dette à 39,3 milliards fin 2015. Tout le monde n'est évidemment pas perdant, notamment Alstom pour la fabrication des TGV.

L'EXEMPLE DU ROYAUME-UNI

Des services publics au service du public, sans notion de rentabilité, ce seraient donc des idées héritées de l'ancien monde, alors que les macroniens regarderaient vers l'avenir. L'avenir des investisseurs et des banquiers, c'est certain. Ils font semblant d'oublier que leurs vieilles recettes libérales ont déjà été expérimentées, notamment au Royaume-Uni, pionnière dans la privatisation de son réseau de chemin de fer en Europe. Or l'actualité au Royaume Uni aujourd'hui, c'est le mouvement de renationalisation de ces services.

Le rail britannique a été libéralisé dans les années 1990, vendu après avoir été divisé en plusieurs morceaux, une première étape obligée, déjà effectuée par la SNCF. La flotte des trains y est confiée à des entreprises qui les louent au prix fort aux opérateurs des lignes, assurant ainsi à leurs actionnaires des millions de profits. Côté usagers, c'est moins la fête. L'éclatement du service a provoqué de nombreux incidents, à cause du manque de coordination et de compétences. Le Royaume-Uni est après la Suisse le deuxième pays européen le plus cher. En vingt ans, le prix du billet a grimpé en moyenne de 117%. Les Britanniques dépensent chaque mois pour leurs abonnements dix fois plus que les autres Européens, ils dépensent en moyenne 14% de leur salaire en trajets, contre 2% pour les Français. Un comble: l'Etat britannique verse chaque année 4,6 milliards d'euros de subventions à ces compagnies!

De nombreux secteurs de salariés sont concernés par les attaques libérales de Macron. Dans tous les secteurs aujourd'hui touchés, elles ont pour fil rouge de réduire, rentabiliser ou directement casser les services publics afin de les passer au privé, en tentant dans le même temps d'en finir avec la combativité de leurs salariés. Face à ce plan global, il est évidemment nécessaire de faire converger les résistances. □

Education nationale: Devaquet, mort et ressuscité?

PAR YANN CÉZARD

En 1986, face à une immense mobilisation de la jeunesse scolarisée, Alain Devaquet, ministre de l'enseignement supérieur de Chirac, dut remballer son projet de loi et démissionner. Par une curieuse coïncidence, c'est alors qu'il vient de mourir que son idée phare, la sélection à l'entrée de l'université, est ressuscitée par le gouvernement...

Pour soi-disant « adapter l'école au monde moderne » ou « dé-poussiérer le bac », celui-ci ne craint pas d'utiliser les vieilles ficelles pour imposer ses vues. Avec une méthode déjà bien rôdée : au lieu d'annoncer clairement un big bang de tout le système scolaire, il préfère empiler une cascade de réformes parfois très « techniques » qui déborderont et métamorphoseront totalement ce système. Et une vieille rhétorique : dire que son chien a la rage pour le faire piquer.

En l'occurrence, le vieux lycée serait à bout de souffle, le bac en crise, les orientations dans le supérieur absurdes et erratiques. A preuve la nécessité de tirer au sort les impétrants à la fac de droit ou d'EPS (Staps)... Cette pratique du tirage au sort de facs « sous tension », incapables d'accueillir une masse croissante d'étudiantes et d'étudiants, a été ainsi largement médiatisée, et le ministère, pourtant responsable de cette impasse par sa décision depuis des années de ne pas adapter les effectifs d'enseignants à la demande, a tenté de retourner l'argument à son profit : trop c'est trop, il faut une réforme !

Bien sûr, il est évident que l'école suscite aujourd'hui chez les élèves et leurs parents beaucoup d'espoirs mais aussi beaucoup de désarroi, parce qu'elle fait beaucoup de promesses, notamment d'égalité et de réussite sociale, qu'elle ne tient pas, parce qu'elle est financée au rabais depuis des décennies par ceux qui aujourd'hui la déclarent malade pour lui imposer une bonne saignée et, encore plus, parce qu'il ne faut pas trop attendre non plus de l'école en

elle-même, alors que la société (capitaliste) est ce qu'elle est. C'est donc en s'appuyant sur ce sentiment, fondé, d'une « crise de l'école », et en sachant pertinemment que nombreux sont les jeunes scolarisés, les parents, les per-

Bac en épreuves terminales stressantes et aléatoires ou contrôle continu accentuant les risques inégalement reconnus selon les lycées ? Pré-sélection des bacheliers à l'entrée en fac ou admissions libres avec risques d'échec impor-



sonnels éducatifs qui n'ont certes pas envie de défendre le statu quo actuel, que Macron et ses ministres Blanquer et Vidal ont engagé des réformes de grande envergure.

Or ce sont des réformes dont l'enjeu et la logique peuvent être difficiles à percevoir, même pour les « professionnels » et les premiers intéressés, lycéennes, lycéens, étudiants. Car elles sont techniques, difficiles à comprendre pour les non professionnels, encore plus quand les débats s'emballent sur les questions « pédagogiques » : choix de modules par les lycéens ou filières bien identifiées ?

tants ? Etc.

Mais si on ne se laisse pas égarer dans le dédale des débats pédagogiques et des détails techniques de chaque réforme, la logique et la cohérence de l'ensemble sont claires. Il s'agit de durcir le principe de sélection à tous les étages du système, et de faire des coupes considérables dans les dépenses publiques considérables. Celles du premier budget de l'Etat.

LA SÉLECTION TRIOMPHE À L'UNIVERSITÉ...

Pour faire bref (et nous nous permettons

de renvoyer pour plus amples précisions à un dossier publié dans l'hebdo *L'Anticapitaliste* du 22 février 2018, par la commission éducation nationale du NPA) : la clef de voûte de cette politique est l'instauration de la sélection à l'entrée de l'université. C'est un changement majeur, puisque jusque-là la sélection des bacheliers et des bacheliers dans les filières post-bac concernaient les classes préparatoires, les sections de techniciens supérieurs (octroyant les « BTS »), les IUT, un certain nombre d'écoles spécialisées et, déjà, un nombre croissant de départements (« d'excellence ») d'universités disposant d'un droit de filtrage par dérogation. Mais par préférence ou par défaut, l'ex-lycéen, bac en poche, pouvait malgré tout, de droit, entrer à la fac. Instaurer la sélection à l'entrée de celle-ci, c'est donc retirer ce droit garanti à faire des études supérieures, pourvu qu'on ait le bac. Cette rupture, les promoteurs de la réforme la vendent avec un argument pour le moins cynique : « quel est le problème ? Le système était déjà très sélectif... » Il faudrait donc se résigner. Cette rupture ne dit pourtant pas encore franchement son nom. Le gouvernement prend soin de la masquer avec un certain nombre d'hypocrisies. Les universités ont publié des « attendus » au nom desquels elles pourraient refuser des candidats. Or ces attendus propres à chaque filière sont à la fois flous et exorbitants (« esprit scientifique » requis en fac de psycho...), ce qui permet de justifier tous les refus. Elles pourront répondre aux candidat-e-s (sur la plateforme internet « Parcoursup ») « oui », « non », ou un mielleux... « oui si » : « si » le demandeur suit par exemple une formation de remise à niveau. Dont la durée, la nature, et surtout la faisabilité (quels locaux ? quels profs ? quels financements ?) sont inconnus. Sans qu'il y ait non plus de garantie d'accès à la fac demandée au bout de cette « remise à niveau ». Cela ne peut donc être qu'une arme de dissuasion massive pour les post-lycéens pas-refoulés-mais-quand-même.

Cette année, la com' gouvernementale souligne que ce seront surtout les filières « sous tension » qui sont concernées (le droit, la fac d'EPS, la psycho). Mais demain ? Enfin, bien sûr, vu la mise « sous tension » justement, des services administratifs et des personnels enseignants des facs par le sous-ef-

fectif, personne, en chair et en os, n'examinera les dossiers. Les algorithmes se chargeront du sale boulot, à partir des dossiers scolaires de première et terminale, des évaluations sur la plateforme Parcoursup, et des avis des conseils de classe du deuxième trimestre (en mars) de l'année de terminale, sur chacun des vœux d'orientation des élèves.

On pourra ainsi toujours expliquer que les refus se font sur la base des avis éclairés des enseignants de lycée, que voilà de fait invités à collaborer à l'exclusion de certains de leurs élèves de toutes études supérieures. Même si, ultime hypocrisie, le gouvernement assure que les rectorats devront examiner les situations de tous les nouveaux bacheliers « sans solution » dans le supérieur, pour leur faire des propositions... sans aucune garantie sur la proximité géographique ou de filière. On pourra ainsi toujours expliquer que ce sont les refoulés du système qui n'ont pas fait preuve de flexibilité, accusés qu'ils seront d'être responsables de leur propre exclusion.

... ET ACHÈVE DE CONTAMINER LE LYCÉE

La réforme du bac (en l'occurrence du bac général) est une conséquence logique de la généralisation de la sélection dans le supérieur. Les bavardages ministériels sur la nécessaire « simplification » du bac, sur la « liberté » donnée aux lycéennes et aux lycéens de choisir leurs combinaisons de disciplines (dans un lycée devenu « modulaire »), sur l'importance de davantage reconnaître le travail effectué toute l'année par le contrôle continu, etc., sont l'ordinaire du baratin ministériel. En réalité la réforme du bac entérine surtout le fait que le bac n'est plus si important que cela dans le système.

L'essentiel, déjà pour beaucoup d'élèves, c'est l'orientation qu'ils obtiennent après la terminale, donc leur dossier scolaire, clos en mars de l'année de terminale. En ne laissant comme épreuves terminales en juin, qu'un « grand oral », un peu mystérieux, et la philosophie, non moins mystérieuse pour beaucoup, Blanquer prétend montrer son « attachement à la grande tradition républicaine du baccalauréat », mais en réalité le diplôme obtenu en juillet tendra à ressembler au « brevet des collèges », qui est surtout symbolique. Puisque l'important, sera réglé en mars (les dossiers pour la sélection dans le supérieur et l'essentiel des notes du bac) et que le diplôme en ques-

tion, de toute façon, ne garantira plus l'accès au supérieur ?

Est-ce si grave ? Et pourquoi donc nous, des gens qui se présentent comme des « révolutionnaires », monterions-nous sur les barricades pour défendre « la grande tradition républicaine du baccalauréat » ? C'est que la signification de la réforme a des parfums bien crapuleux. Il s'agit de la consécration finale de la soumission de tout le système scolaire au principe de la sélection, du classement et du tri scolaire (qui est aussi, forcément, un tri social, comme on sait). Certes, le lycée était déjà bien davantage une machine à trier les élèves qu'un lieu d'élévation de l'esprit (et du corps), d'émancipation intellectuelle, d'accès à la culture. Ne faisons pas semblant de croire dans les mythes de « l'école républicaine ». Mais désormais les choses sont encore plus claires. L'essentiel est encore plus explicitement qu'avant de « réussir » ses années de lycée pour obtenir la meilleure orientation possible dans le supérieur.

DES ENJEUX FINANCIERS ÉNORMES

Ces réformes ne manquent pas de susciter des débats pédagogiques, en tout cas dans une partie du milieu enseignant. Débats éminemment légitimes, et politiques. L'efficacité du système scolaire pour former toute la jeunesse, et pas seulement les enfants des classes riches, c'est une question importante. Celle de sa capacité à aider à l'émancipation des esprits plutôt que leur domestication aussi. Mais ces (inépuisables) débats sont passablement surréalistes à l'aune du contexte austéritaire de toutes ces réformes. Le problème de Macron et Blanquer n'est d'ailleurs sans doute pas de supprimer les dépenses induites par l'organisation du bac à l'échelle de tout le pays sur deux semaines, soit quelques centaines de millions, mais en réalité très difficiles à estimer. La mise est autrement plus grosse !

La décision politique fondamentale, qui mène aujourd'hui à ces réformes, a été prise au début des années 2000. Un nouveau « baby boom » commençait alors, et il n'était pas nécessaire d'être Cédric Villani pour comprendre que, arithmétiquement, les effectifs des écoles, puis des collèges, puis des lycées, puis du supérieur allaient inexorablement gonfler.





Sans même intégrer le facteur de l'allongement de la durée des études de la majeure partie de la jeunesse, une tendance historique de fond. L'explosion actuelle du nombre des étudiantes et des étudiants était programmée... depuis vingt ans.

Or puisque les autres filières du supérieur sont d'une part sélectives et d'autre part n'ont pas connu une croissance des postes et des places d'accueil, les facs ont reçu l'impact essentiel de l'inflation des effectifs étudiants. Il était donc évident que tôt ou tard un gouvernement barrerait la route des facs à ce surcroît d'étudiants. Qu'il remettrait en cause le droit de tous à des études supérieures. C'était cela ou investir massivement, ce que tous les gouvernements ont refusé de faire depuis vingt ans. L'épisode grotesque et scandaleux, des tirages au sort, résultat de ce refus d'investir, a été tout naturellement instrumentalisé pour choquer l'opinion et « prouver » qu'il fallait désormais fermer les portes, puisqu'on n'avait pas ouvert les postes.

La motivation austéritaire de la réforme du supérieur est donc évidente. Mais celle du bac et du lycée ? Elle ne peut pas être isolée de son contexte : le gonflement du nombre d'élèves dans le second degré (les collèges et les lycées) est lui aussi considérable depuis une dizaine d'années. Et si l'on combine les années de purge de Sarkozy (moins 80 000 profs) et de re-création de postes de Hollande (moins que les 60 000 promis, plutôt de l'ordre de 40 000), le ratio profs/élèves a évidemment beaucoup baissé. D'où les classes surchargées (l'ordinaire dans les grandes agglomérations est de 35 élèves par classe, au moins, dans les lycées), et les difficultés à faire du sur-mesure, à s'occuper correctement de chaque élève qui aurait des difficultés.

INÉGALITÉS ET AUSTÉRITÉ, LES DEUX MAMELLES DU BLANQUO-MACRONISME

A l'aune de cette austérité, les moindres détails de la réforme du lycée apparaissent du coup comme autant de chimères, ou alors de traquenards ! La réforme du bac induit une réforme du lycée, c'est-à-dire une restructuration des enseignements. Officiellement, le gouvernement souhaiterait un lycée « modulaire », pour reprendre le jargon de ce milieu. Concrètement : les lycéens

choisiraient davantage leur propre mécano de disciplines pour le bac, leurs « modules ».

S'adaptant au nouveau bac, les enseignements du lycée conjugueraient donc un « tronc commun » et des combinaisons spécifiques de spécialités. Du type maths-physique, maths-économie, philosophie et littératures, etc. Tout cela sous la bannière de la liberté et de la flexibilité offerte aux élèves. Sauf que cette liberté pour les élèves de choisir leurs « modules » supposerait, si le ministre y croyait lui-même, de grandes réserves de profs capables de les enseigner dans ces petits groupes définis par les préférences des élèves (et de locaux pour accueillir tous les groupes, de personnels de service pour les nettoyer... !).

Or le gouvernement n'a pas fait le choix ne serait-ce que de stabiliser le nombre d'enseignants du second degré (et de développer les locaux), mais de le diminuer. 20% en moyenne de postes ouverts en moins aux différents concours de recrutement des nouveaux profs, cette année. Et puisqu'il s'agit de toute façon de diminuer de 120 000 le nombre de fonctionnaires pendant le quinquennat, on se doute bien que le plus gros fromage du budget de l'Etat, l'Education nationale, sera largement mis à contribution.

« UN VASTE MAELSTRÖM DANS L'EDUCATION NATIONALE »

Le lycée « modulaire » où chaque élève, partout en France, choisirait vraiment une trajectoire hautement personnalisée, dans son lycée, n'existera donc pas... Faute de moyens, faute de profs. En revanche une véritable petite révolution se prépare peut-être, pour supprimer encore plus de postes d'enseignants. Paranoïa ? C'est pourtant ce qu'anticipe un éditorialiste du journal « économique » (patronal) Les Echos, dans l'édition du 15 février 2018.

Hasard du calendrier, ou effet de l'accélération des attaques de Macron, ce même jour, Les Echos avaient une double raison de danser la sarabande : la Une saluait le rapport Spinetta de réforme de la SNCF (on allait enfin faire bosser ces fainéants de cheminots) et un éditorial d'un certain Jean-François Péresse (sic !) saluait... la réforme du bac. Quel rapport ? Le titre nous le dit tout de suite : « Avec la réforme Blanquer, les lycéens vont construire leur parcours. Aux enseignants de s'adapter et de renoncer à bon nombre d'acquis. »

Et voici son raisonnement, qu'il vaut peut-être la peine de citer longuement (et c'est lui qui souligne) : « Des murs vont enfin tomber dans l'Education nationale (...) Puisque [les lycéens] vont désormais pouvoir construire leur parcours de première et de terminale, c'est la demande d'enseignement qui va déterminer l'offre des enseignants, donc leur volume horaire (...) Temps de travail des professeurs, pluridisciplinarité, nombre d'élèves par classe, organisation des établissements : c'est un vaste maelström qui se prépare dans l'Education nationale. Car (...) il est hautement probable que le découpage en semaines ne permette pas de constituer des emplois du temps combinant matières de tronc commun et spécialités. Alors, c'est l'annualisation du temps de travail des enseignants, sujet tabou depuis 1950, qui a enfin une chance d'être inscrite au tableau. Faute d'enseignants suffisants pour répondre à la demande, notamment dans les nouvelles disciplines voulues par le ministre de l'Education nationale, c'est la question de la bivalence des professeurs qui va devoir être posée, autrement dit leur capacité à enseigner deux matières. Enfin, puisque tous les lycées ne pourront pas assurer l'intégralité de l'offre nouvelle, l'Etat risque fort de devoir regrouper plusieurs établissements en "petites universités" dans lesquelles les lycéens devront se rendre pour suivre différents cours. »

Bivalence des enseignants, interchangeabilité de leurs fonctions, annualisation des services... Tout un programme ! L'expertise est clairvoyante. Mais elle souligne plus l'impact sur les profs (que ce monsieur semble juger salutaire) que celui sur les élèves. Or, ceux-ci vont également souffrir, du point de vue de la qualité des enseignements et des conditions concrètes d'étude, de cette réforme innocemment « pédagogique ». Les heures de cours en « tronc commun » pourront être assurées dans des groupes d'élèves très nombreux. Donc moins de profs. La réforme crée des enseignements mixtes d'un type nouveau, comme les « humanités numériques et scientifiques » en tronc commun, ou « philosophie et littératures » en spécialité. Cela signifiera non pas un enseignement humaniste, pluraliste, transdisciplinaire, moins rigide, mais des profs de maths/physique/biologie et de français/philosophie polyvalents et interchangeables.

Le proviseur fera selon les stocks de profs qu'il aura. Ici le prof de français fera la philo et à là-bas ce sera l'inverse.

Donc moins de profs. Les heures de « spécialité » seront moins libres que prétendu. Les lycées ne proposeront qu'un panel limité des combinaisons possibles et seront invités à mutualiser leurs cours, quitte à faire se déplacer les lycéens (tel lycée assure tel enseignement pour tout un « bassin », etc.). Ce que ce monsieur Pécresse appelle de « petites universités ». Donc moins de profs. Mais en réalité, puisque les « spécialités » ne sont certainement pas équivalentes en termes de sélection post-bac (de même que la filière scientifique actuelle concentre une grande partie des meilleurs élèves), les établissements seront conviés, par la logique même du système, à attiser une véritable concurrence entre eux, pour être lycée d'élite plutôt que lycée poubelle, comme le dit depuis longtemps la jeunesse lycéenne. Et les lycées qui accueillent majoritairement des enfants des classes populaires, et qui ont déjà perdu leur ancien label « ZEP » (zone éducation prioritaire, qui leur garantissait quelques moyens supplémentaires) seront encore davantage invités à « adapter leurs enseignements à leur public spécifique » (comme le disent souvent les responsables du ministère).

POUR LES PROFS... « WINTER IS COMING » ?

Mais ce n'est sans doute pas tout. Si les réformes viennent les unes après les autres, concernant tel ou tel secteur, et même ici tel ou tel segment du même secteur, l'Éducation nationale, elles obéissent tout de même à une logique cohérente, d'ensemble.

Elles sont les étapes d'un même plan de bataille. Et leur rythme est le fruit d'une

réflexion tactique du pouvoir : comment au final transformer profondément le système scolaire pour le rendre moins coûteux, et dans ce cadre, comment transformer profondément le statut même des profs, dont la très grande majorité (pas la totalité) sont encore des fonctionnaires, dont le statut reste en fait très protecteur (« rigide » comme disent ses ennemis), en tout cas par rapport à la norme des salariés ? Et maintenant que le code du travail régissant les salariés du privé a été largement ratiboisé, à qui le tour sinon aux fonctionnaires ?

Les changements anticipés par le journaliste des Echos, bivalence, annualisation, etc., sont – est-ce un hasard cette coïncidence ? – exactement ceux qui ont été préconisés dans un rapport de la Cour des comptes en décembre 2017. Qui envisageait encore un en plus : le recrutement massif de contractuels, CDD et CDI, et l'extinction progressive du statut actuel des profs (Spinetta a dû faire le copier-coller pour les cheminots ou l'inverse).

Or le démantèlement de l'actuel statut de la plupart des profs est une vieille lubie de toute la haute-bureaucratie du ministère de l'Éducation nationale, dont Blanquer est un éminent représentant. Cela passerait notamment par « l'autonomie des établissements » (la liberté, encore !). Il s'agirait sous ce slogan, d'une part de faire sauter le plus possible les cadres nationaux réglementaires pour rendre possible cette « autonomie », en fait les contraindre à s'adapter aux moyens financiers et humains qu'on voudra bien leur donner. Et d'autre part, de faire sauter le statut trop protégé des profs, en donnant le pouvoir aux chefs d'établissement de les recru-

ter et de négocier au cas par cas leurs « missions ». S'il veut obtenir une mutation (et gagner sa vie si le concours ne donne plus la garantie de l'emploi), le prof devrait donc prendre des engagements, en concurrence avec d'autres candidats...

UN CHOIX DE CIVILISATION

Là où l'éditorialiste des Echos se trompe peut-être, en revanche, c'est dans sa conclusion : « *le soutien de l'opinion est pour le moment acquis [à Blanquer], ce ne sera pas de trop pour affronter les résistances syndicales.* » On verra pour les « résistances syndicales »...

Comme d'habitude, la jeunesse scolaire et les personnels de l'Éducation nationale vont d'abord devoir compter sur eux-mêmes. Mais surtout, il n'y a pas une « opinion » acquise à l'école de Blanquer et de Macron, qui est celle du capitalisme, au sens le plus basique du terme. Pas forcément une école où chaque enseignement serait destiné directement à telle entreprise ou tel bassin d'emploi. Mais une école où on veut bien élever le niveau général de formation de la population, parce que c'est nécessaire économiquement, mais à condition que cela ne coûte pas trop cher. Autrement dit, une école qui reproduit les inégalités au lieu de les combattre, et surtout une école au rabais pour les enfants des classes populaires.

Hier, le système scolaire français les cantonnait au « primaire supérieur », réservant le collège aux enfants de la bourgeoisie et à quelques boursiers exceptionnellement brillants. Aujourd'hui, on nous parle de développer l'apprentissage toujours plus tôt, de remettre en cause le collège unique, d'adapter les lycées à leur « public », et on ferme les portes du supérieur à une partie de la jeunesse. N'ayons pas peur des grands mots : c'est un choix de (non) civilisation. Que ne partage pas spécialement « l'opinion » !

Le gouvernement mise sans doute plutôt sur la résignation et la dispersion des réactions. À l'inverse, puisqu'il a, lui, un plan de bataille, et une vision claire de ce qu'il veut, la jeunesse lycéenne, étudiante, les parents, les personnels d'éducation auraient eux aussi besoin d'un plan de bataille, et d'un drapeau bien visible : le droit à une éducation de qualité pour toutes et tous, y compris au-delà du bac. C'est ce qui avait déjà enflammé la jeunesse en 1986. □



31 mars 2016 à Paris, les étudiants en pointe de la lutte contre la loi El Khomri. Photothèque rouge/JMB.

DES ASSÉDICS À PÔLE EMPLOI

Les réformes de la gestion capitaliste du chômage

PAR LUKE C.

Créée en période de plein emploi par De Gaulle, volontairement exclue du reste de la protection sociale, soixante ans après l'assurance-chômage se révèle incapable d'assurer l'indemnisation de l'ensemble des chômeurs. La nouvelle réforme découlant du programme d'Emmanuel Macron va porter des coups supplémentaires aux droits des chômeurs.

C'est paradoxalement dans un contexte de faible chômage (2%) qu'a été créé un régime national d'assurance-chômage, par la volonté de De Gaulle de renforcer une logique d'intégration des directions syndicales à l'appareil d'Etat. La CGT, favorable à un régime d'assurance-chômage composante de la Sécurité sociale, n'a pas participé aux discussions initiales. La création du régime a été négociée avec FO, la CFTC et la CGC.

Lors de la mise en place de la sécurité sociale à la Libération, la question de l'assurance-chômage avait été évacuée des discussions. Le faible taux de chômage à l'époque ne semblait pas justifier la création d'un régime national. La prise en charge du risque chômage dans le cadre de la création d'une cinquième branche de la sécurité sociale était cependant une revendication de la CGT.

En 1958 était donc créée l'Unédic (Union nationale pour l'emploi dans l'industrie et le commerce) qui coordonnait les Assédics (associations pour l'emploi dans l'industrie et le commerce). La gestion en était paritaire, c'est-à-dire que les conseils d'administration de l'Unédic et des Assédics étaient composés pour une moitié de représentants des salariés (syndicats) et pour l'autre moitié de représentants des patrons (alors que les salariés étaient encore prédominants – jusqu'en 1967 – dans la gestion de la sécurité sociale). Comme l'affirmait André Bergeron, un des dirigeants de FO à l'initiative du nouveau régime, «il est important de rappeler que le paritarisme (...) est demeuré la base, philosophique, fonctionnelle et politique du régime.»

Cette création était le résultat d'une volonté politique de déléguer aux «partenaires sociaux» la gestion du régime, assis sur les cotisations. Dès le départ, l'Unédic a évolué dans un cadre très contraint puisque

les conventions d'assurance-chômage signées entre les «partenaires sociaux» doivent être agréées par l'Etat, la loi imposant un équilibre financier.

En résumé, c'est un système fondé sur la participation des patrons à la gestion, sur la division entre les privés d'emploi (entre ceux qui relèvent de l'assurance et ceux qui relèvent de l'assistance: la durée des versements est en effet limitée dans le temps et des conditions de durée d'activité préalable éliminent nombre de chômeurs, qui peuvent le cas échéant percevoir une aide publique), et enfin sans la participation des chômeurs.

DES MODIFICATIONS INCESSANTES

L'histoire du régime ne sera finalement que la traduction des tensions entre l'Etat et les «partenaires sociaux» pour fixer les règles et gérer le système. Le régime d'assistance (aide publique) ne sera généralisé à l'ensemble du territoire qu'en 1967.

1979 a été une date clé dans l'histoire de l'assurance-chômage, avec la fusion entre le régime d'assurance et l'assistance (d'Etat) qui coexistaient jusque-là. Le refus du patronat d'augmenter les cotisations conduit alors l'Etat à prendre une partie de la charge. Le paritarisme se trouve ainsi davantage sous contrôle. Mais cette unification ne dure que cinq ans. En effet, dès 1982 avec, une nouvelle fois, le refus du patronat d'augmenter les cotisations, c'est l'Etat qui fixe les règles et, en 1984, le régime unifié prend fin avec la création de l'ASS (allocation spécifique de solidarité, allocation d'Etat qui prend le relais, sous certaines conditions, à l'épuisement des allocations initiales perçues par le chômeur).

Les années 1990 voient une double crise avec l'ébranlement du paritarisme et, pour faire face à une crise financière (liée à l'explosion du chômage et au refus du patro-

nat de l'augmentation des cotisations), l'instauration de la dégressivité des allocations en 1992. Les modifications du système d'allocations vont ensuite se succéder tandis qu'une part importante des chômeurs (autour de de la moitié) est exclue du système et que le contrôle prend de plus en plus le pas sur l'aide à la recherche d'emploi.

La fin des années 1990 et le début des années 2000 préparent le terrain pour la fusion de l'ANPE et des Assédics dans le cadre de «l'activation des dépenses passives» et de la convergence avec les autres pays européens qui ont déjà fusionné leurs organismes de recherche d'emploi et d'indemnisation. En 2000, c'est la mise en place du PARE (plan d'aide au retour à l'emploi) qui conditionne les indemnités à la recherche d'emploi.

LA FUSION ANPE-ASSÉDICS ET SES CONSÉQUENCES

En 2008, la fusion décidée par Sarkozy achève le rapprochement entre ANPE et Unédic-Assédics et entraîne l'explosion de la dette de l'Unédic, du fait de l'obligation qui lui est faite de financer Pôle emploi. A sa création, il avait en effet été décidé que l'Unédic contribue à hauteur de 10% au moins de ses ressources (33 milliards d'euros) au budget de Pôle emploi, autrement dit que des cotisations sociales soient affectés au financement du service public de l'emploi. C'était un véritable détournement des cotisations: le service public doit être financé par le budget de l'Etat. Entre 1990 et 2016 c'est 28 milliards qui ont été versés à Pôle emploi, soit trois milliards de plus que le déficit de l'époque de l'Unédic. En 2016, via un rapport, la Cour des comptes a enfoncé le clou: la dette de l'Unédic n'est plus soutenable et il faut s'attaquer au niveau d'indemnisation (ce qui a été fait avec la convention 2017) ainsi qu'au

financement de Pôle emploi. La dette de l'Unedic (37 milliards d'euros prévus fin 2018, 39 milliards en 2020) sert ainsi à faire pression sur le niveau des allocations.

Outre le chômage de masse, les causes de la dette renvoient d'abord à un sous-financement organisé par le patronat qui refuse les majorations de cotisation: depuis 2003, les cotisations patronales n'ont pas augmenté. S'y ajoute le coût des contrats courts: entre 2000 et 2007, les contrats de moins d'un mois ont augmenté de 165%, et de 600% dans certains secteurs comme l'hébergement médico-social...

La sous-traitance se développe. Le traitement des bulletins de salaire et des attestations employeur est désormais massivement confié à des spécialistes de la relation «multi-canal» tel que les sociétés Tessi ou Arvato, pour un coût significatif. Ces socié-

modalités non encore précisées, les démissionnaires et des non-salariés. Le tout avec un renforcement des contrôles.

Le projet de Macron est clair: créer une assurance-chômage universelle, qui ressemble grandement au forfait tel qu'il existe en Angleterre: 73 euros/semaine pendant six mois maximum quel que soit le montant des salaires perçus auparavant. Cette déconnexion est en vigueur depuis les années 1980. Avec la suppression des cotisations salariales via le transfert vers la CSG (une première tranche est effective depuis le 1^{er} janvier, la deuxième le sera en octobre), la fin du financement basé sur les cotisations est acté (même si dans l'immédiat cette suppression ne concerne que les cotisations salariales).

Ensuite, ce sera évidemment la porte ou-

d'un système basé sur les cotisations, intégré à la sécurité sociale et géré par les représentants des salariés avec ou sans emploi.

En attendant, les «partenaires sociaux», dans le cadre du «socle de réflexion» commun sont unanimes (de la CGT au Medef) pour défendre le paritarisme, même sur le dos des chômeurs. Et c'est la CFDT qui a avancé un premier schéma possible: sur la base d'un financement mixte cotisation-CSG, le système serait constitué d'un socle universel financé par la CSG et d'un régime complémentaire assurantiel et contributif financé par les cotisations; en conséquence de quoi une «conférence pour l'emploi» réunirait l'Etat et les «partenaires sociaux» tous les deux ans pour fixer des «objectifs communs au régime de solidarité et au régime assurantiel». L'enjeu est donc bien de «sauver le paritarisme» et on ne résiste pas au fait de citer le négociateur de FO: «si nous échouons il n'y aura plus de paritarisme et nous ne pourrions que le regretter. Nous avons pris nos responsabilités avec la convention 2017 qui a sauvé le paritarisme en faisant porter la totalité des efforts aux demandeurs d'emploi.» Si c'est lui qui le dit!

UN SYSTÈME INCAPABLE D'ASSURER L'INDEMNISATION DE TOUS LES CHÔMEURS

Le fond du problème est bien là: le système ne permet pas d'indemniser tous les chômeurs (la part des indemnisés était de 50% en juin 2017). Le taux de remplacement n'a cessé de baisser et le montant moyen de l'allocation était de 1058 euros fin 2015.

C'est l'autre face de la médaille de cette réforme: comme au Royaume-Uni, «l'universalité» de l'assurance-chômage s'accompagnera d'un renforcement des contrôles des chômeurs. A terme, ce sont 1000 agents de Pôle emploi qui seront affectés à cette tâche. Outre-Manche, la part des agents affectés à l'accompagnement de la recherche est faible, les effectifs de contrôle et de sécurité (vigiles) étant significatifs. *Moi, Daniel Blake*, le film de Ken Loach sur le système d'assurance-chômage britannique, est instructif et en montre bien la logique: arrivée 10 mn en retard à son rendez-vous, la chômeuse est refoulée sans ménagement du «Job center».

La réforme actuelle s'inscrit dans une attaque d'ensemble: après la loi Travail 2, et avant celle sur les retraites, ce changement en profondeur du système d'assurance-chômage est une étape de plus dans la remise en cause de la protection sociale. □



Photothèque rouge/Milo.

tés ont pour consigne de saisir les documents à la chaîne sans vérifier – et tant pis s'il y a des erreurs qui pénalisent le calcul des allocations...

Comme dans d'autres secteurs, le service public de l'emploi connaît une véritable «vente à la découpe», qui conduit à remettre au privé les activités les plus lucratives. Le traitement des demandes est ainsi parcellisé et automatisé, ce qui empêche les personnes s'inscrivant à Pôle emploi de connaître directement le montant et la durée de leurs allocations.

LE PROJET MACRON

C'est dans ce contexte que se tiennent les «négociations» sur l'assurance-chômage, dans le cadre des orientations définies par Macron dans son programme, à savoir la création d'une assurance-chômage «universelle» couvrant, selon des

verte aux assurances privées, qui existent déjà mais restent peu utilisées: une étude réalisée par le groupe d'assurance April montre que seuls 3% des dirigeants d'entreprise ont souscrit une assurance privée. Avec plus de 30 milliards d'euros d'allocations versées chaque année, le gâteau de l'assurance-chômage est prometteur...

En ce qui concerne la «gouvernance» du régime, c'est le gouvernement qui est censé faire des propositions. Une chose est sûre, quelle que soit la configuration qui en sortira, l'Etat prendra davantage de place dans le système. Reste à en définir les modalités pratiques: paritarisme avec contrôle renforcé de l'Etat, nationalisation, création d'un système tripartite ou coexistence d'un système assurantiel paritaire et d'un système géré par l'Etat... Mais quel que soit le schéma, on sera loin

Une offensive générale contre les institutions protectrices des salariés

PAR LE COMITÉ INSPECTION DU TRAVAIL

Les reculs que le gouvernement Macron tente d'imposer sont l'aboutissement brutal d'une longue succession d'attaques, stratégiquement opérées par le patronat pour obtenir la mise à bas du système de protection sociale issu des conquêtes du milieu du 20^e siècle.

Caisse d'assurance universelle, encadrement des contrats par la loi et les conventions, justice prud'homale élue, représentation dans l'entreprise, protection de la santé et corps d'inspection: ce tour d'horizon permet de voir le caractère englobant de ces institutions salariales. On pourrait discuter à l'infini de leur caractère contradictoire d'acquis sociaux ou d'instrument de domestication du mouvement ouvrier. Toujours est-il que dans les conditions de leur mise en place en France, assises sur une forte légitimité et se soutenant mutuellement, elles ont constitué un sérieux frein aux velléités du capital d'y mener la contre-offensive libérale.

Accusant du retard sur les autres bourgeoisies, le patronat français, réorganisé en 1998 derrière le Medef, a déclaré la «*refondation sociale*» pour «*sortir du pacte national de la Résistance*». L'attaque n'était pas destinée à rester verbale: externalisations, politiques de fait accompli dans les entreprises, offensives juridiques, propagande pro-flexibilité et frénésie de réformes, tous les moyens seraient bons dans la contre-offensive pour neutraliser, sous couvert de reformatage, ces institutions salariales.

Le patronat comptait à juste titre sur l'inertie, voire la coopération des organisations syndicales, et il a effectivement su les cantonner à négocier les reculs en échange de contreparties. Dans l'esprit des directions syndicales, il s'agissait surtout de garantir l'essentiel – les postes dans les gros établissements du privé et la fonction publique, condition du maintien des appareils syndicaux. Mais leur résistance posait encore un frein considérable aux projets du patronat. Avec la position com-

mune CGT/CFDT/Medef/CGPME de 2008 sur la «*démocratie sociale*», l'Etat bourgeois obtint enfin les moyens de sa politique. Ce pacte dont le caractère faustien fut révélé dès sa traduction sarkozyste dans la loi d'août 2008¹, et qui conditionne l'existence d'un syndicat à la mesure de son audience électorale ou autorise la négociation d'accords sans délégué syndical, jetait les bases d'une généralisation des accords dérogatoires.

Que ce soit un gouvernement socialiste (!) qui se mette aux ordres du Medef pour dé-

élection au suffrage universel vieille de plus de 160 ans, en «*contrepartie*» d'une élection TPE bidon, insignifiante mesure électorale.² Non seulement la bourgeoisie réussissait à substituer, sans heurts, à une justice gratuite et accessible une autre semblable à la justice civile, c'est-à-dire l'exact contraire, mais avec la suppression de l'élection prud'homales, dernière mesure non faussée de l'audience syndicale, la porte était grande ouverte à un favoritisme éhonté vis-à-vis des partenaires privilégiés, notamment la CFDT. Sans sur-

Le 10 octobre 2017 à Paris. Photothèque rouge/Milo.



clencher l'offensive finale ne surprit même plus. La mise au pas de la justice prud'homale débuta et en 2016, ce gouvernement supprimait par ordonnance (déjà!) une

prise celle-ci vit sa représentativité monter. Ainsi, contre la promesse de représentativité à quelques syndicats clients, le contrôle sur la mesure de cette

dernière ainsi que sur les moyens de tous les syndicats, de la confédération à la branche, a été remis à un consortium composé de l'exécutif et des sommités des syndicats que le pouvoir lui-même avait déclarés représentatifs et majoritaires.

Les institutions protectrices de la santé des salariés furent aussi attaquées. L'inspection du travail, affaiblie par les restructurations de toute la fonction publique³ dans le cadre de l'austérité, déstructurée et mise sous tutelle par la réforme managériale de Sapin en 2014, est aujourd'hui-même menacée d'asphyxie totale, les suppressions de postes s'accompagnant du gel des recrutements. Autre méfait de la loi Travail 1, celui d'avoir neutralisé la médecine du travail et rendu inaccessible la protection en cas d'inaptitude; également d'avoir domestiqué le CHSCT: plus encore que les autres instances (dont le tour allait venir de toute façon), il fallait tordre le cou à cet importun doté de la personnalité morale, capable d'engager des expertises et d'ester en justice en défense des conditions de travail et de la sécurité des salariés. Les enjeux financiers pour le patronat étaient trop forts pour en rester là. Le CHSCT devait mourir.

HIÉRARCHIE DES NORMES: LE COUP DE GRÂCE

Avec les ordonnances de 2017, la fusion dans une instance unique, le «comité social et économique», de l'ensemble des institutions représentatives du personnel, de simple possibilité ouverte deux ans plus tôt⁴ devient désormais la règle. Dans ce processus, la disparition du CHSCT est probablement ce en quoi les syndicats et les salarié-e-s ont le plus à perdre. La commission (rarement obligatoire) du CSE qui le remplacerait disposera d'un budget de fonctionnement en baisse, puisqu'elle devra prendre à sa charge, sur ce budget, 20% des coûts de la plupart des expertises. Le rôle déterminant qu'ont pu jouer les CHSCT ces dernières années, dans la lutte contre les organisations de travail pathogènes et les réorganisations d'entreprise est donc particulièrement mis à mal. L'affaiblissement de ces institutions n'était qu'un amuse-gueule. Dans la restructuration engagée, un autre des objectifs à long terme, et ce dans toute l'Europe, est la destruction de la hiérarchie des normes, afin de neutraliser les mécanismes égalisateurs et protecteurs de la loi et des conventions collectives, entraves à la maximisation des profits. Après la loi El Khomri qui permettait déjà à l'accord d'entreprise de

déroger, sauf exceptions, à la branche, les ordonnances Macron viennent porter le coup de grâce, en ouvrant à la branche la possibilité de modifier des règles qui auparavant relevaient la loi, tel que le renouvellement des contrats à durée déterminée. La branche peut déroger presque en tout à la loi, et l'entreprise presque en tout à la branche. C'est la hiérarchie des normes à l'envers.

Ces négociations se feront sans négociateurs syndicaux dans les petites entreprises sur tous les sujets ouverts à la négociation collective, voire sans élus du tout, par référendum. Partout, le référendum à l'initiative de l'employeur devient possible pour valider un accord d'entreprise signé par des organisations syndicales représentatives minoritaires, avec un faible droit d'opposition syndicale. Et si cela ne suffisait pas, un mécanisme d'accords d'entreprise spécifique peut aménager la durée, l'organisation et la répartition du travail, la rémunération (salaires, minima, primes et avantages) ou la mobilité interne dans l'entreprise.

Avec ces combinaisons, ce n'est pas qu'il n'y ait plus de hiérarchie des normes. C'est qu'il n'y a plus du tout de loi qui ne puisse être réécrite dans l'entreprise, sous pression de l'employeur, et sans égalité dans les moyens des parties contractantes.

Et il faut voir les conditions dans lesquelles seront validés de nombreux accords: par un simple vote à la majorité des suffrages exprimés, sans condition de participation minimale. Sans problème, l'employeur pourra faire passer ses décisions unilatérales pour des accords. Cerise sur le gâteau, les «accords» doivent impérativement être contestés dans un délai de deux mois, faute de quoi ils demeureront en vigueur même s'ils sont complètement illégaux.

Si l'accord modifie les contrats de travail (augmentation de la durée du travail par exemple), les salariés sont tenus de l'accepter... ou d'être licenciés. Le cas échéant, le licenciement repose sur un motif sui generis, réputé intrinsèquement valable. Plus fort que le règlement ou la loi: même illégal, l'accord s'applique, ou c'est le licenciement sec. Le monde de l'entreprise devient le royaume d'Ubu.

Il va sans dire que tout cet assemblage ne profitera en rien aux petites et moyennes entreprises auxquelles il prétend être destiné. En tireront bénéfice comme toujours les grands groupes, dont les sous-traitants seront sommés de déroger à toute conven-

tion pour obtenir les marchés. Le délit de marchandage, après une interdiction de plus de 160 ans, est vidé de sa substance. En faisant adopter ses ordonnances, nul doute que Macron a remporté une victoire importante, dont nous ne mesurerons que progressivement les conséquences (bureaucratisation accrue des syndicats dans l'entreprise, éclatement supplémentaire des conventions et garanties collectives, multiplication des chantages à l'emploi...). Et il ne s'arrêtera pas là: la destruction de l'assurance chômage, celles de la Sécu et du statut de la fonction publique sont prévues à court ou moyen terme.

Autant d'occasions de prendre notre revanche, car ces institutions constituent encore des repères largement partagés et soutenus par les travailleurs. Autant d'occasions de préparer correctement ces batailles et de populariser des revendications susceptibles d'unifier notre camp social par-delà les différences de secteurs, de contrats, de statuts...

L'abrogation des ordonnances et de la loi El Khomri sont incontournables, mais ne règlera pas la question tant le droit du travail était déjà une protection percée avant même leur adoption. L'interdiction des licenciements et des contrats précaires, la réduction du temps de travail à 32 heures dans un premier temps, l'augmentation du salaire minimum à 1700 euros, la création d'un million d'emplois publics constituent des mots d'ordre simples autour desquels pourraient converger les mobilisations sectorielles qui se multiplient ces dernières semaines.

Cela nécessite également de contraindre les centrales syndicales à cesser de se prêter à la farce des concertations, comme celle que Macron a initiée sur la réforme des retraites, pour au contraire préparer résolument les batailles à venir. Les militant-e-s anticapitalistes ont un rôle à jouer en ce sens dans les prochains mois. □

¹ La loi comportait, sans l'avis des syndicats, un volet «temps de travail» généralisant les possibilités d'accords dérogatoires, alors que la position commune n'évoquait qu'une expérimentation limitée sur le contingent annuel d'heures supplémentaires.

² L'ordonnance supprimant les élections prud'homales a été ratifiée en cavalier législatif dans la loi El-Khomri du 8 août 2016.

³ La succession des lois Mobilité 2010 et Déontologie 2016, ainsi que toute la négociation autour du PPCR (parcours professionnels, carrières et rémunérations) en 2014, peuvent être vues comme une seule et même attaque contre le statut protecteur des agents et des postes, accompagnée d'une poussée de contractualisation.

⁴ Cette possibilité existe depuis la loi Rebsamen du 17 août 2015.

Rupture conventionnelle collective: le plan social 2.0

PAR LE COMITÉ INSPECTION DU TRAVAIL

Avec l'ordonnance sur la «prévisibilité et la sécurisation des relations sociales», les patrons ont à leur disposition une palette d'outils pour gérer une force de travail de plus en large... et de moins en moins contraignante.

Le plafonnement des indemnités gagnées sur contestation d'un licenciement abusif, indépendamment du préjudice et à des niveaux très inférieurs aux minima antérieurs a été la mesure la plus médiatisée. Mais elle suppose que l'on puisse franchir la porte des prud'hommes et y gagner... Or les obligations de motivation des licenciements ont elles-mêmes été allégées: la lettre de licenciement est réduite à un formulaire avec des rubriques à remplir. Le patron peut compléter cette motivation une fois la lettre envoyée, là où auparavant le premier jet fixait les bornes du litige. Et si le salarié ne demande pas poliment au patron de préciser sa pensée avant d'agir en justice, l'insuffisance de motivation ne sera plus réellement sanctionnée, car le salarié ne pourra être dédommagé pour cette erreur qu'à hauteur d'un mois de salaire contre six auparavant.

Une attention particulière a été portée au traitement des suppressions d'emploi et des restructurations d'entreprise, avec une nouvelle réforme du motif économique de licenciement et la création de l'accord de rupture conventionnelle collective (RCC). Le gouvernement a en effet tiré plusieurs conclusions:

- D'abord, du fait que les tribunaux continuaient à apprécier le motif économique des réorganisations ou fermetures au niveau du groupe. Cela n'avait certes pas empêché des boîtes comme Molex ou Continental de fermer des usines, mais au moins avaient-elles dû passer à la caisse après leur condamnation en justice.

- Ensuite, des incertitudes juridiques touchant les «plans de départs volontaires», qu'aucun texte ne définit, et que les tribunaux entourent d'exigences différentes selon la formule choisie par l'employeur (avec ou sans nombre de départs prédéfinis; avec rupture amiable du contrat de travail ou licenciement), notamment sur la réalité du motif économique et les obligations de reclassement internes intégrées au plan de sauvegarde de l'emploi (PSE).
- Enfin, du succès de la rupture conventionnelle du CDI (près de 1,2 million de ruptures

conventionnelles homologuées sur la période 2015-2017). Quand bien même, selon une étude du Centre d'étude sur l'emploi, une sur trois serait contrainte par l'employeur, les contestations sont rarissimes. Mais il subsiste un obstacle de taille: l'interdiction d'utiliser la rupture conventionnelle dans le cadre d'un PSE.

LA FIN DES «TRACAS»

La RCC met fin de manière radicale à ces tracasseries. Le choix est fait, sous l'apparence du libre consentement, d'agir à la source en supprimant à la fois le motif économique (c'est le principe de la rupture conventionnelle) et le PSE, l'employeur pouvant se contenter de financer des mesures d'accompagnement vers la sortie sans reclassement

peine à faire signer un accord de méthode pour un plan de départs volontaires. Le patronat fait bouger le curseur de la lutte: le plan social apparaît désormais comme un moindre mal par rapport à la RCC!

Mais ce serait oublier que le gouvernement s'est affairé de ce côté en révisant le motif économique (désormais des seules filiales nationales d'un groupe international même s'il fait des profits), les obligations de reclassement (l'envoi de la liste des postes disponibles suffit) ou les critères de choix des personnes à licencier. La contestation individuelle de la rupture du contrat de travail sera tout aussi vaine sauf à apporter la preuve du caractère frauduleux de l'opération, évidemment impossible tant que les livres de compte resteront secrets.



Le 19 octobre 2017 à Paris. Photothèque rouge/Milo.

interne. Terminées également les longueurs de procédure du CE, le recours à un expert, la priorité de réembauchage... rien n'interdira à un employeur de réembaucher juste après, ce qui ouvre la voie aux pires manœuvres discriminatoires.

Le couvert d'un accord majoritaire obligatoire pour la mise en œuvre d'une RCC s'avère déjà bien illusoire. Sitôt la RCC rejetée en janvier dernier, Pimkie n'a pas eu de

Cyniquement, les textes sur la RCC précisent bien qu'elle doit être adossée à un objectif de suppressions d'emplois. Une manière d'avouer que malgré le caractère soi-disant amiable de la rupture du contrat de travail, c'est bien le patron qui décide. Le mot d'ordre d'interdiction des licenciements prend un sens encore plus aigu: celui d'en finir avec un pouvoir patronal que Macron-Jupiter voudrait rendre de droit divin. □

CAP 22

«Transformer l'action publique» vers un Etat en mode start-up

PAR S. BERNARD

Après son élection en Mai 2017, Macron proclamait sa grande ambition : «je veux que la France devienne une nation start-up», autrement dit un «Etat-entreprise» dirigé par des patrons et des actionnaires.¹ L'opération «CAP 22» se donne pour but d'avancer dans cette voie.

Le 26 septembre 2017, Edouard Philippe, le Premier ministre envoyait une lettre de mission aux membres du gouvernement indiquant que «la transformation de l'action publique est une priorité de l'action du Gouvernement». Les motivations étaient clairement énoncées : il s'agit de «revoir profondément et durablement les missions de l'ensemble des acteurs publics que sont l'Etat, les opérateurs², les collectivités territoriales, les organismes de sécurité sociale.» A cet effet, il décidait «de mettre en place un comité de revue des missions et dépenses publiques. C'est l'objet du Comité Action publique 2022 (CAP 22)».

Tous les ministres et secrétaires d'Etat devront engager «un plan de transformation dans leur champ de compétence afin d'accompagner rapidement la baisse des dépenses publiques avec un engagement ferme : réduire de trois points la part de la dépense publique dans le PIB d'ici 2022.» Enfin, «le Comité s'interrogera sur l'opportunité du maintien et le niveau de partage le plus pertinent de chaque politique publique. Cela pourra notamment le conduire à proposer des transferts entre les différents niveaux de collectivités publiques, des transferts au secteur privé, voir des abandons de missions.»

Le pouvoir prépare diverses contre-réformes, annoncées pour mars 2018, mais son objectif essentiel est à plus long terme : il veut en finir d'ici à 2022, la fin du quinquennat, avec ce qui est appelé faussement «le modèle social français».



Gérald Darmanin et Edouard Philippe en conférence de presse le 1^{er} février 2018, à l'issue de la première réunion du «comité interministériel de la transformation publique». DR.

LES MÉTHODES DU POUVOIR : MENSONGES ET FAUX-SEMBLANTS

Démantèlements, suppressions d'emplois, manque de moyens, la plupart des institutions publiques fonctionnent mal, provoquant souvent un fort mécontentement des usagers. C'est le fruit des politiques menées depuis plusieurs décennies. Des membres du gouvernement actuel issus du PS ou des Républicains y ont largement contribué. Macron, qui a été secrétaire général adjoint de Hollande à l'Élysée puis ministre de l'Économie et de l'Industrie, a toute sa part de responsabilité.

Néanmoins, c'est sans vergogne que l'ac-

tuel président et son gouvernement instrumentalisent toutes ces défaillances. Et c'est au nom des changements indispensables que sont mis en place «des chantiers pour accélérer la transformation et améliorer la qualité de services», alors que de tels changements ne feront qu'aggraver encore la situation. Macron & Co prétendent organiser une «large concertation pour trouver des solutions» avec les usagers, les agents publics et les syndicats, alors que ces solutions sont déjà définies et apparaissent dans divers documents. Même Laurent Berger, le secrétaire général de la CFDT, s'étonne que «le gouvernement annonce une concertation sur toute l'année 2018 et donne dès à présent une partie des conclusions.»

CAP22, chargé de produire des documents sur la réforme de l'Etat, est un comité prétendument indépendant alors qu'il est uniquement composé d'adeptes de Macron : PDG, économistes du FMI, anciens membres de la commission Attali, hauts-fonctionnaires passés dans le secteur privé, membres de l'institut Montaigne... Sa feuille de route : «construire un nouveau modèle de conduite des politiques publiques (...) qui doit mettre fin à une vision décliniste et résignée de l'action publique». Aucune organisation syndicale ne participe à ce comité, mais elles seront «auditionnées»... A côté de CAP 22 ont été créés divers orga-





nismes, chargés de discuter des rapports sur les politiques sociales. Liste non exhaustive :

- Le Comité Jeune « J 22 », composé de 25 étudiants et « startupper » de 19 à 29 ans, censé être « la caisse des aspirations et des propositions des jeunes générations dans ce chantier de transformation des politiques sociales » ;

- Le « Social Business Act », « un accélérateur d'innovations sociales » sur la fiscalité, l'accompagnement des associations, le soutien au bénévolat, etc. ;

- Cinq « grands chantiers structurants » sur « la qualité et la pertinence des soins et services, le financement et les rémunérations, l'organisation territoriale... » sans qu'il ne soit question de toucher aux politiques actuelles (effectifs insuffisants, fermetures de lits, restructurations, T2A3, baisse des financements) ;

- La « Conférence nationale de territoire » « pour bâtir un pacte de confiance » entre les pouvoirs locaux et l'Etat, « sur la base d'une organisation souple et intelligente » ;

- Le « Forum de l'Action publique chargé de la concertation » – qui est « une mascarade permettant au gouvernement d'afficher un prétendu dialogue social » selon la CGT, FO, Solidaires et la CGC à l'issue des premières réunions.

LES MESURES À COURT TERME ET LEURS OBJECTIFS

Dans la continuité des politiques passées et aggravées par Macron (mesures fiscales dont la suppression de l'ISF ou la baisse de l'impôt sur les bénéfices des entreprises, casse du code du travail, attaque contre le salaire socialisé remplacé par la CSG, ubérisation, transformation de services publics – téléphonie, poste, chemins de fer – en marchés privés), les mesures programmées sur les services publics ont une double fonction : servir dès leur mise en œuvre les intérêts de la bourgeoisie qui veut s'accaparer une part toujours plus grande des richesses, et par la suite favoriser l'entreprise de démolition du secteur public.

La quasi-totalité des politiques « sociales » sont dans le collimateur de CAP22. Ce comité doit rendre un rapport à la fin du premier trimestre 2018 sur « les réformes structurelles et des économies significatives et durables » concernant pas moins de 21 politiques publiques : l'emploi, les entreprises, le recouvrement⁴, le logement, l'agriculture, l'énergie, le transport, l'intérieur et la

sécurité, la justice, l'armée, l'action extérieure de l'Etat, l'outre-mer, l'éducation nationale, la culture média et l'audiovisuel public, les sports, l'enseignement supérieur et la recherche⁵

Le Gouvernement affiche trois objectifs : améliorer le service rendu au public, améliorer les conditions de travail des agents et « économiser » 80 milliards d'euros⁶ en réduisant la part de la dépense publique dans le produit intérieur brut de 54,7% en 2017 à 50,9% en 2022.

Ce ne sont certainement pas la suppression envisagée de 120 000 postes de fonctionnaires sur le quinquennat (50 000 emplois dans la fonction publique d'Etat et 70 000 dans la fonction publique territoriale), ni le nouveau contrat social « pour accompagner l'évolution de leurs métiers et libérer leurs initiatives »⁷, qui permettront d'apporter les améliorations annoncées.

Il en est de même en ce qui concerne l'instauration de « l'Etat plate-forme numérique ». Le 100% numérique (la dématérialisation de 100% des services publics) d'ici 2022 ne permettra nullement la moindre amélioration du service public et des conditions de travail des personnels, comme le prouvent de nombreux exemples notamment dans les organismes de sécurité sociale. Cette mesure est d'ailleurs considérée comme un investissement selon Mounir Mahjoubi, le secrétaire d'Etat chargé du numérique, qui précise que ce sont les 9,3 milliards consacrés à l'instauration de l'Etat numérique en faisant appel aux start-up qui permettront de diminuer de 120 000 le nombre des fonctionnaires...

CAP 22 envisage aussi « une rénovation du cadre des ressources humaines ». Les fonctionnaires ont déjà eu droit au retour du jour de carence, au gel du point d'indice, aux suppressions de postes, à l'augmentation de la CSG. Les annonces gouvernementales concernant les plans de départs volontaires, l'augmentation du nombre des contractuels, les primes et salaires au mérite, la lutte contre l'absentéisme ne font qu'anticiper « l'assouplissement du statut des fonctionnaires », en réalité sa casse. Il est bien précisé que « les agents publics se verront proposer un nouveau contrat social pour accompagner l'évolution de leurs métiers et libérer leurs initiatives. » Il est envisagé de « simplifier les instances représentatives du personnel, de renforcer l'évaluation des agents, de développer la rémunération au mérite, de recourir plus fréquemment à des contrats, d'accompagner la mobilité, les directeurs seront chargés de recruter les meilleurs candidats, indépendamment de leur situation et pour une durée déterminée ». Bref, singer

tout ce qu'il y a de pire dans le privé ! Même si cela n'est pas explicitement affirmé, ce qui reste des avantages acquis des salarié-e-s du secteur public qui ne sont pas fonctionnaires subira le même sort. Ainsi les conventions collectives des employés et cadres de la protection sociale, du secteur social seront à nouveau attaquées et menacées dans leurs fondements. Enfin, l'organisation territoriale des services publics est aussi mise en cause puisque les groupes de travail devront étudier leur déconcentration, la responsabilisation des autorités locales, le recentrage de l'Etat. Dès cette année, les collectivités territoriales les plus importantes sont « invitées » par le ministère des Finances à signer des contrats les engageant à supprimer des services et à réduire les effectifs, afin de diminuer de 13 milliards d'euros leurs dépenses de fonctionnement.

ACTIVITÉS SOCIALES PRIVATISÉES ET FONCTIONS RÉGALIENNES À L'ÉTAT ? PAS SI SIMPLE...

Les documents publiés par CAP22 « oublient » qu'il existe en France un service public, lequel n'est évoqué que comme « services au public ». D'ailleurs, depuis l'arrivée de Macron au pouvoir, il n'y a plus de ministre de la Fonction publique. Gérard Darmanin est ministre de « l'action et des comptes publics ». La notion même de « service public » disparaît. Tous « les services au public » ont donc vocation à être privatisés comme EDF ou France Télécom, ou « libéralisés » avant d'être privatisés comme la Poste.

Des « Maisons de services au public » doivent être créées dans les zones rurales ou « urbaines éloignées ». Il avait été envisagé par le gouvernement Ayrault que ces services puissent être concurrencés par des organismes privés, avec appel d'offres en vue de la sélection d'un opérateur de service. Alors abandonnée, cette disposition risque fort de réapparaître prochainement.

La généralisation de services « au public » assurés par des entreprises concurrentielles favoriserait la constitution d'un Etat start-up. Celui-ci devrait fonctionner comme une entreprise capitaliste, être rentable, performant, et ses logiques comptables être inspirées du secteur privé. Il n'y a plus d'usagers, ni d'assurés sociaux, mais des consommateurs et des clients. Le rôle des directions des administrations est de « manager » des entreprises qui pourront éventuellement être cotées en Bourse. Le culte de la performance étendu à l'action publique

irrigue les déclarations de nos ministres présents tous les matins dans nos postes de radio.

Cependant toutes les activités sociales ne seront pas privatisées. Les gouvernements pensent aux prochaines élections et craignent les mobilisations sociales. Ils savent que la défense de la Sécu (retraites, maladie) a été au cœur de la plupart des luttes d'ampleur nationale depuis 1995. Il serait donc socialement risqué de laisser sans possibilité d'accès à la protection sociale une partie de la population qui n'aurait pas les moyens de souscrire à des contrats privés. Le pouvoir a besoin de filets de sécurité... De plus, certaines prestations trop coûteuses

par les complémentaires santé de l'optique, des audioprothèses et des soins dentaires.

Le remboursement des soins à 100% par la Sécu serait plus simple et certainement moins coûteux, mais cela n'intéresse pas les assureurs privés, les groupes financiers et même les mutuelles qui veulent augmenter leurs parts dans « le marché » des complémentaires. Ainsi, la Mutualité française demande qu'une assurance obligatoire pour la prise en charge de la dépendance soit incluse dans les complémentaires santé « à partir d'un âge à définir ».

Les gouvernements successifs ont tous œuvré à développer les fonctions réga-

latiser pas l'armée, la gendarmerie, la police ou les prisons, mais confient au secteur privé une partie croissante des tâches qui leurs sont dévolues. Une loi de février 2017 permet ainsi l'extension du domaine d'intervention de la sécurité publique à des sociétés privées, et pas uniquement pour le contrôle des dépassements de vitesse ou des stationnements automobiles. Depuis le 1^{er} janvier 2018, un décret permet par ailleurs à des agents de sécurité privés d'être armés d'une matraque, d'une bombe lacrymogène et d'armes de poing selon les circonstances. La Commission nationale consultative des droits de l'homme a dénoncé « les modalités de sélection, de formation et d'encadrement très éloignées de celles prévalant pour les agents des forces de l'ordre », critiqué « l'absence de chaîne de commandement centralisé et de déontologie » et fait remarquer « qu'un tel mouvement est propice à la banalisation d'une présence armée dans l'espace public, propre à modifier le rapport social aux armes. »

LA « STRATÉGIE DE L'EMPILEMENT »

Formation professionnelle, éducation nationale, chômage, apprentissage, retraites, logement, SNCF, tous ces secteurs devront être réformés d'ici 18 mois. Le gouvernement attaque tous azimuts. Le quotidien *Les Echos* explique que cet empilement des dossiers a pour objectif d'écraser la contestation sociale sous une pile des dossiers, ce qu'il appelle « la stratégie de la saturation ».

Mais c'est « empilement » peut s'avérer être aussi celui des mécontentements et... de l'explosion sociale. Nous restons déterminés à agir pour l'unité la plus large des organisations du mouvement ouvrier, du mouvement social, des usagers, des assurés sociaux, des travailleurs et travailleuses, pour un mouvement d'ensemble, l'auto-organisation des luttes (assemblées générales, comités de grève...), leur extension et généralisation. Seul moyen de battre ce pouvoir! ☐



Des décennies d'attaques contre les services publics... que Macron veut maintenant parachèver. Ici à Cherbourg, en janvier 2009. Photothèque rouge/Frank Houlgatte.

teuses et donc non rentables pour les assurances privées ne les intéressent pas. La disparition de la Sécu n'est ainsi pas à l'ordre du jour dans un avenir proche. Par contre les remboursements, les allocations et pensions continueront à diminuer au profit des organismes « complémentaires » qui poursuivront leur croissance, plus particulièrement « les groupes de protection sociale » qui regroupent des mutuelles, assurances, institutions de prévoyance, fonds de pensions et qui gèrent également des plans d'épargne et divers produits financiers.

Une série de dispositions ont été prises en leur faveur ces dernières années: l'Aide financière au paiement d'une Complémentaire santé (ACS), la complémentaire santé obligatoire dans le privé, et des négociations sont en cours entre le ministère de la Santé et les mutuelles pour le remboursement à 100%

liennes de l'Etat. Ils ont imposé, soi-disant « pour des raisons économiques », des réductions importantes de postes dans les services publics qui assurent des fonctions sociales (poste, SNCF, éducation nationale, sécurité sociale, hôpitaux et Ehpad...). Par contre, les « contraintes budgétaires » n'existent plus lorsqu'il s'agit d'embaucher des gardiens de prisons, d'augmenter les effectifs de police et de gendarmerie (dix mille postes supplémentaires prévus durant le quinquennat).

Pour détruire le code du travail, anéantir le statut des cheminots, réprimer les manifestations, instaurer l'état d'urgence, l'Etat doit développer tous ses attributs répressifs, mais le monopole des fonctions régaliennes ne l'intéresse pas car celles-ci peuvent être... rentables! Macron se situe dans la continuité de Sarkozy, qui s'était déclaré favorable à une « coproduction de la sécurité ». Ils ne

1 Macron a préfacé « L'Etat en mode start-up », un ouvrage de Yann Algan et Thomas Cazenave, publié aux éditions Eyrolles en 2016.

2 Une mission de service public est confiée par l'Etat à 570 opérateurs (en 2015), des organismes distincts de l'Etat, au statut juridique public ou privé.

3 Tarification à l'activité.

4 Fiscal et social.

5 Pour plus de détail, se reporter au document « Groupe de travail action publique 2022 » : <https://cgtsservicespublics.fr/IMG/pdf/dgafp-et-ditp-ppt-reunion-os-du-220118-v6-1.pdf>

6 Selon Edouard Philippe dans son discours de politique générale de juillet 2017.

7 Dossier de presse du 1^{er} comité interministériel de la transformation publique (1^{er} février 2018).

3 MARS 1918, TRAITÉ DE BREST-LITOVSK

Crise et recul de la révolution bolchevique

PAR JEAN-PHILIPPE DIVÈS

Aux termes du traité signé le 3 mars 1918 avec les empires centraux, la Russie perdait 27 % de ses terres cultivées, 26 % de sa population, les trois quarts de ses mines de charbon et de fer... Dans le même temps, Brest-Litovsk divisait gravement les partis soviétiques – les bolcheviks des SR de gauche et les bolcheviks entre eux. Retour sur ces événements, les débats qu'ils ont suscités, leurs enjeux et sous-bassements.¹

De février à octobre 1917, la dénonciation de la poursuite de la guerre impérialiste par le gouvernement provisoire et l'exigence d'une politique active pour une paix immédiate, sans annexions ni réparations, avait été un axe permanent et central de l'agitation des bolcheviks – sans lequel ils n'auraient pas conquis la majorité de la classe ouvrière, ni ne se seraient assurés le soutien des soldats et le consentement de larges masses de la paysannerie.

Le «décret sur la paix», adopté le 26 octobre/8 novembre 1917 par le 2^e congrès panrusse des soviets d'ouvriers et de soldats, a logiquement été l'un des tout premiers textes officiels du nouveau pouvoir. Tout en annonçant «l'abolition de la diplomatie secrète» et la publication des «traités secrets» ratifiés ou conclus depuis février, ainsi que la dénonciation immédiate de leurs clauses bénéficiant aux classes privilégiées et au nationalisme grand-russe, il reprend le programme bolchevique en faveur de la paix et «propose à tous les gouvernements et aux peuples de tous les pays belligérants de conclure immédiatement un armistice (...) pour trois mois au moins (...) une durée au cours de laquelle serait possible la conclusion définitive des pourparlers de paix avec la participation des représentants de tous les peuples et de toutes les nations sans exception, qui ont pris part à la guerre ou qui ont été forcés d'y prendre part».

Cette déclaration ne suscite cependant aucune réaction des gouvernements concernés, tandis que son impact sur les peuples des pays belligérants reste limité, alors même que l'armée russe – composée pour l'essentiel de paysans qui ne veulent que deux choses, la paix et la terre – se désintègre. C'est dans ces conditions que le pouvoir soviétique se décide à prendre contact

avec le haut-commandement allemand, qui donne assez vite son accord afin d'entamer des négociations. Celles-ci débutent le 20 novembre/3 décembre 1917 dans la ville biélorusse de Brest-Litovsk, occupée par l'Allemagne et située près de la ligne de front. Conviés par le gouvernement soviétique à se joindre à ces pourparlers de paix, les forces de l'Entente (Empire britannique et France principalement) déclinent l'invitation.

Dès ce moment, la perspective d'une paix séparée avec l'un des deux camps impérialistes en guerre, qui ne serait donc pas la «paix prolétarienne universelle» visée par la révolution, voire lui ferait même obstacle, inquiète d'importants secteurs du Parti bolchevique, en particulier les comités (directions locales) de Petrograd et de la région de Moscou. Karl Radek, invité à présenter ses positions devant le comité de Petrograd, y défend le refus de tout «marchandage avec les capitalistes», avec l'approbation d'une grande majorité des présents.

ENTHOUSIASME, DÉSILLUSIONS ET DIVISIONS

L'armistice entre la Russie et les puissances centrales est signé le 2/15 décembre. S'il prévoit logiquement que les troupes restent sur leurs positions des deux côtés de la ligne de front, dans une situation désavantageuse pour la Russie puisque l'armée allemande occupe de larges portions de son territoire, il comporte deux dispositions inédites en un tel cas, sur lesquelles les négociateurs soviétiques (Joffé, assisté de Kamenev et Sokolnikov) avaient reçu ordre de ne pas transiger: l'Allemagne s'engage à ne pas transférer de troupes sur le front de l'Ouest – ainsi l'armistice signé à l'Est ne peut normalement pas y contribuer à une aggravation des com-

bats; et surtout, en accord avec la politique bolchevique de fraternisation au front, il autorise des «rencontres organisées entre les troupes» dans l'intérêt «du développement et du renforcement de relations amicales entre les peuples des partenaires de l'accord».

Les bolcheviks considèrent l'accord d'armistice comme un succès éclatant de leur politique, rendu possible par le mûrissement du processus de la révolution européenne. Dans la proclamation qu'il adresse alors «aux peuples laborieux de l'Europe», Trotsky – commissaire du peuple aux Affaires étrangères – affirme que «le pouvoir soviétique se fixe une double tâche»: «faire cesser le plus rapidement possible le massacre honteux et criminel qui est en train de détruire l'Europe», et «aider la classe ouvrière de tous les pays (...) à renverser la domination du capital et à s'emparer du pouvoir d'Etat dans l'intérêt d'une paix démocratique et d'une transformation socialiste de l'Europe et de l'humanité tout entière.»

Les négociations de paix commencent officiellement une semaine plus tard. La délégation soviétique, toujours conduite par Adolf Joffé, présente les principes qui devraient régir un futur traité: retrait des troupes étrangères de tous les territoires qu'elles occupent, pas d'annexions ni d'indemnités de guerre, restauration de l'indépendance des nations l'ayant perdue depuis 1914, droit à l'autodétermination à travers des référendums libres pour toutes les nationalités aspirant à indépendance vis-à-vis d'Etats existants. Au nom des puissances centrales le comte Czernin, chef de la délégation austro-hongroise, répond le 12/25 décembre que ces principes offrent une bonne base de négociation, tout en émettant deux réserves: ils devraient être acceptés par toutes les parties belligérantes y compris les

pays de l'Entente, l'application du droit à l'autodétermination devrait être étudiée en fonction de chaque situation particulière. Du côté soviétique, c'est l'euphorie. La *Pravda* du 14/27 décembre titre sur le fait que les Allemands ont accepté les principes défendus par la Russie et appelle les ouvriers et soldats de France, d'Italie et de Grande-Bretagne à se soulever contre leurs gouvernements respectifs pour imposer une paix sans annexions ni indemnités. A la réunion du Comité exécutif central des soviets (CEC) tenue le même jour, Trotsky est follement ovationné lorsqu'il annonce que « l'Allemagne a accepté dans leur totalité les conditions de paix posées par le [deuxième] congrès des Soviets ».

Mais cet enthousiasme quelque peu irraisonné va vite retomber. Le 5/18 janvier 1918 à Brest-Litovsk le général allemand Max Hoffmann, chef d'état-major des empires centraux sur le front de l'est, met sur la table une carte comportant une ligne bleue au-delà de laquelle ses forces ne se retireraient pas jusqu'à – disait-il – une démobilisation complète des troupes russes : l'ensemble des territoires polonais, biélorusses et lithuaniens, ainsi qu'une partie de la Lettonie doivent ainsi rester sous contrôle allemand. Quelques jours plus tard, les empires centraux invitent aux négociations le gouvernement libéral-bourgeois de la Rada ukrainienne formé à Kiev, placé sous leur protection et auquel s'oppose un gouverne-

courants qui vont s'affronter durant plusieurs semaines. Ceux que l'on commence à appeler les « communistes de gauche » (avec Boukharine, Radek, Ouritski, Volodarski, Kollontai, Krestinski, Lomov, Piatakov, Boubnov, Ossinski, Sapronov, V. Smirnov... et aussi, à ce moment, Dzerjinski) refusent de capituler devant les exigences des puissances centrales et préconisent une « guerre révolutionnaire », qui s'engagerait sur le territoire russe mais serait appelée à se propager à tout le continent, en opposition à la guerre impérialiste qui se poursuit. Ils reçoivent le soutien du parti des Socialistes-révolutionnaires de gauche, qui vient d'entrer au gouvernement et défend pour sa part un « soulèvement général contre l'impérialisme ». Face à eux, et alors à la surprise générale, Lénine estime qu'une telle position est irréaliste et conduirait la révolution à sa perte : pour lui (qui au comité central n'est soutenu au départ que par Sverdlov et Staline), dans l'attente du renfort de la révolution européenne, la Russie des soviets doit avant tout gagner du temps, quitte à signer une paix « obscène »... Entre les deux, Trotsky, qui prend en janvier la tête de la délégation soviétique à Brest-Litovsk, défend la position du « ni guerre, ni paix » : la Russie déclare qu'elle met fin unilatéralement à la guerre, sans signer le traité de paix exigé par les puissances centrales.

Ce débat entremêle des arguments que leurs auteurs considèrent de principes (essentiel-

naire, et jusqu'à quel point l'ancienne armée pourrait-elle résister à une offensive allemande ? D'autre part, dans quel délai peut-on espérer le renfort de la révolution européenne, et quels effets la position du gouvernement soviétique (que ce soit la guerre révolutionnaire, la paix ou le ni guerre ni paix) aurait-elle sur le prolétariat et les masses du continent ?

SUR LE FIL DU RASOIR

Le 8/21 janvier, à la veille du 3^e congrès des soviets, se tient une conférence extraordinaire à laquelle participent 63 dirigeants bolcheviques, responsables du parti ou de l'Etat. Le vote indicatif qui la conclut donne 32 voix pour la position des communistes de gauche, 15 pour celle de Lénine et 16 pour celle de Trotsky. Le 11/24 janvier, la position de Lénine n'est même pas soumise au vote lors d'une réunion du comité central bolchevique, où la formule « ni guerre ni paix », complétée par une démobilisation immédiate de l'ancienne armée russe, l'emporte par 9 voix contre 7. Peu après, le comité central des SR de gauche adopte la même position.

Alexander Rabinowitch estime (dans l'ouvrage cité en note 1) : « pour l'instant, cette résolution apaisait tous les côtés. Pour Lénine, elle signifiait que lorsqu'on ne pourrait plus obtenir à Brest de nouveau délai, la paix serait signée ; les communistes de gauche et les SR de gauche estimaient qu'ils avaient reçu un feu vert afin de préparer la guerre révolutionnaire ; et Trotsky en conclut qu'il était désormais autorisé à proclamer le "ni guerre ni paix". »

Les opposants à la « paix impérialiste » se sentent alors encouragés par une vague de grèves et de manifestations qui touche notamment l'Autriche, la Hongrie et la Pologne, ainsi que par l'annonce de la constitution d'une République socialiste des travailleurs de Finlande – où la guerre civile commence. Le 15/28 janvier, alors que le Conseil des commissaires du peuple adopte le décret fondateur de la nouvelle « armée des ouvriers et des paysans », 180 000 ouvriers de Berlin débute, à l'initiative des « délégués révolutionnaires » qui agissent indépendamment des structures syndicales officielles (avec le soutien du groupe Spartakus), une grève générale pour « la conclusion rapide d'une paix sans annexion », le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, la levée de l'état de siège, le rétablissement des libertés d'expression et de réunion, la libération des prisonniers politiques, l'instauration du suffrage universel et la démocratisation de l'Etat à tous les niveaux.



Signature de l'armistice, le 2/15 décembre 1917. DR.

LE PRINCE LÉOPOLD DE BAVIÈRE SIGNE L'ARMISTICE AU MILIEU DES RUSSES ET DES DÉLÉGUÉS ENNEMIS

Voici, d'après un illustré allemand, cinq photographies de la conférence de Brest-Litovsk qui aboutit à la signature d'un armistice. On voit, en bas, groupés autour de la table : 1^o Kameneff, premier délégué russe ; 2^o Joffé, président de la délégation russe ; 3^o M^{me} Bie-

cenko ; 4^o Amiral Altvater ; 5^o Lipsky ; 6^o Karachan ; 7^o Fokke, tous Russes ; 8^o Zekki-Pacha, Turc ; 9^o Von Merey, ambassadeur austro-hongrois ; 10^o Prince L. de Bavière, président des délibérations ; 11^o Major gén^l Hoffmann ; 12^o Colonel Gawtschef, Bulgare.

ment soviétique constitué à Kharkov. Puis ils communiquent officiellement au pouvoir soviétique que vu l'absence de réponse des gouvernements de l'Entente, les principes évoqués au début des négociations ne sont plus d'actualité. C'est dans ces conditions que finissent de se constituer au sein du Parti bolchevique les

lement du côté des communistes de gauche) et d'autres qui relèvent d'appréciations conjoncturelles ou tactiques, ce qui explique le caractère fluctuant et les changements de position d'une série d'acteurs. Deux grandes questions se posent à ce titre : d'une part, quelles sont les possibilités réelles de mener une guerre révolution-



La grève s'étend rapidement, à Berlin et dans d'autres villes. Mais la social-démocratie de Ebert et Scheidemann – lesquels ont intégré, en représentation du SPD, le



En janvier 1918, fraternisation entre soldats russes et allemands. DR.

«comité d'action» mis en place comme direction du mouvement – parvient à imposer une ligne de «négociation» avec le pouvoir. Combinée avec la politique de répression exercée par l'Etat, cette nouvelle trahison parvient à isoler les grévistes et les contraint à reprendre le travail dès le 3 février.

Le 26 janvier/8 février, les puissances centrales ont signé une paix séparée avec la Rada ukrainienne. Le surlendemain, alors qu'elles s'attendent à une capitulation russe, l'annonce de Trotsky fait l'effet d'une bombe : «la Russie, tout en refusant de signer une paix d'annexion, déclare pour sa part terminé l'état de guerre avec l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Turquie et la Bulgarie.» La délégation repart vers Petrograd et la démobilisation des armées russes s'engage.

Là encore, c'est l'optimisme qui domine dans le camp révolutionnaire : après ce coup de maître, jamais l'Allemagne ne sera en mesure de reprendre la guerre ! Mais si une partie des négociateurs adverses considère que, l'occupation de larges territoires de la Russie étant de fait entérinée, il n'y a pas lieu d'aller plus avant, l'état-major allemand veut quant à lui enfoncer le clou, impose la dénonciation de l'armistice et le déclenchement d'une nouvelle offensive. Le 17 février, le général Hoffmann signifie aux autorités russes la reprise des hostilités pour le lendemain.

Sur le front, l'armée russe se débande face à l'avancée allemande. Des centaines de milliers d'hommes rentrent chez eux en lais-

sant sur place l'artillerie et tous les matériels qu'ils ne peuvent pas emporter. Lénine se prononce en faveur d'une reprise immédiate des négociations mais à une voix de majorité (dont les communistes de gauche et Trotsky), le comité central bolchevique décide de «remettre la réouverture des négociations de paix jusqu'à ce que l'offensive alle-

mande soit suffisamment flagrante, et que son influence sur le mouvement ouvrier apparaisse.»

La progression des troupes allemandes devenant inexorable et Petrograd elle-même étant désormais menacée (la capitale et le siège des institutions soviétiques seront transférés trois semaines plus tard à Moscou), le CC bolchevique décide finalement – à deux voix de majorité – de proposer aux autorités allemandes une nouvelle rencontre et d'accepter en principe leurs conditions. Ces dernières, qui ne sont communiquées que le 23 février, s'avèrent encore plus draconiennes que les précédentes : outre les territoires déjà mentionnés, la Russie doit évacuer l'Ukraine et la totalité des pays baltes.

Le même jour, la direction bolchevique adopte par sept voix contre cinq la proposition de Lénine – après qu'il a menacé de démissionner «si la phraséologie révolutionnaire continue». La même position est approuvée dans la soirée par le CEC des soviets – par 116 voix contre 85 et 26 abstentions (dont 22 SR de gauche). Quand on considère que de nombreux bolcheviks partisans de la guerre révolutionnaire ont voté oui par discipline de parti (parmi eux, Volodarski, Kossior et plusieurs autres membres du comité de Petrograd), et qu'une série d'autres dirigeants de premier plan (dont Kollontaï, Dzerjinski, Krestinski, Boubnov, Joffé et Ouristki) se sont absentés au moment du vote, il apparaît évident que les opposants restaient ma-

ajoritaires, et que le poids personnel de Lénine a été déterminant pour faire pencher la balance.

Début mars, le 7^e congrès du Parti bolchevique (par 30 voix contre 12) puis le 4^e congrès des soviets (par 784 voix contre 261) approuvent le traité signé le 3 mars à Brest-Litovsk.

RÉPERCUSSIONS

Le 29 octobre 1918, la révolte des marins de la base militaire de Kiehl marque le début de la révolution allemande. Le gouvernement soviétique dénonce alors le traité de Brest-Litovsk, la nouvelle armée rouge avance sans rencontrer d'opposition dans les territoires cédés huit mois plus tôt, tandis que ce sont les troupes allemandes qui, à leur tour, se débandent.

Mais entretemps, les armées blanches appuyées par les puissances impérialistes ont déclenché la guerre civile, qui mettra le pays à feu et à sang jusqu'à la fin 1920 / début 1921. Les terribles conditions de Brest-Litovsk ont certainement encouragé ces développements, même s'il est difficile d'imaginer quelle autre solution aurait été possible.

Au lendemain de Brest-Litovsk, communistes de gauche et SR de gauche se retirent du conseil des commissaires du peuple. Les premiers, qui se constituent en fraction, publient le 5 mars le premier numéro de leur journal, *Le Communiste*. Au bout de quelques semaines, ils cessent de mettre en cause le traité de paix, qu'ils considèrent comme faisant désormais partie de la situation objective, mais leur critique s'élargit alors à d'autres aspects du «réalisme léniniste» ; notamment la priorité donnée à l'organisation centralisée et étatique de la production, plutôt qu'au contrôle ouvrier et à une auto-gestion de l'économie, que Lénine juge inapplicables du fait de l'arriération culturelle du pays et de la dispersion de son avant-garde ouvrière dans les conditions de la guerre civile.

Les SR de gauche, à l'inverse, affichent leur volonté de continuer à combattre les conséquences de Brest-Litovsk, jusqu'à passer à l'acte avec l'assassinat le 6 juillet 1918 de l'ambassadeur allemand von Mirbach et leur tentative concomitante d'insurrection contre le gouvernement bolchevique – une action aux résultats piteux et aux conséquences catastrophiques, puisqu'elle condamne les bolcheviks à l'isolement et marque le début de la fin du pluripartisme soviétique. Paradoxalement, c'est ce «suicide des SR de gauche» (pour reprendre le titre d'un chapitre de Rabinowitch) qui pousse alors les communistes de gauche à

rentrer dans le rang, leurs membres allant emprunter ensuite des trajectoires fort diverses, dans le cadre du bolchevisme puis du parti zinoviéviste-stalinien qui lui succédera.

DE LA « GUERRE RÉVOLUTIONNAIRE »...

Les auteurs et exégètes de tradition léniniste et trotskyste ont coutume de décrire les communistes de gauche comme un parfait exemple de « gauchisme ». Sans doute les éléments gauchistes étaient-ils bien présents³, mais la force que ce courant a acquise au sein du Parti bolchevique ne s'explique pas sans prendre en compte l'histoire de ce dernier, et dans ce cadre des faiblesses ou insuffisances des positions de Lénine lui-même... longtemps un partisan déclaré de « la guerre révolutionnaire », dans des conditions apparaissant semblables à celles de Brest-Litovsk.

Dès le mois d'octobre 1915 – à l'époque de la conférence de Zimmerwald –, en répondant à la question « Que ferait le parti du prolétariat si la révolution le portait au pouvoir dans la présente guerre? », Lénine signale ainsi que « nous serions alors obligés de préparer et mener une guerre révolutionnaire ».⁴ Le 3/16 septembre 1917, dans un « projet de résolution sur la situation politique actuelle » adressé au comité central, ébauche de programme pour la nouvelle révolution à venir, il affirme que « dans l'hypothèse la moins probable, si les capitalistes repoussaient (...) les conditions de paix du gouvernement ouvrier de la Russie (...), l'armée de nos ouvriers et de nos paysans (...) se convaincra (...) de la nécessité d'une guerre juste. »⁵

Position réaffirmée et développée trois semaines plus tard, dans ce qui ressemble comme deux gouttes d'eau aux propositions des communistes de gauche : « si l'éventualité la moins probable se réalise, c'est-à-dire si aucun des Etats belligérants n'accepte même un armistice, alors pour nous la guerre sera vraiment une guerre imposée, une guerre vraiment juste, une guerre défensive. La seule conscience que prendront de ce fait le prolétariat et la paysannerie pauvre décevra déjà les forces de la Russie, même au point de vue militaire, surtout après la rupture complète avec les capitalistes qui pillent le peuple, sans compter que la guerre sera alors de notre part, non pas on paroles, mais en effet, une guerre faite en alliance avec les classes opprimées de tous les pays, en alliance avec les peuples opprimés du monde entier. »⁶

Alors que les négociations de Brest-Litovsk se sont engagées, Lénine continue d'envisager cette hypothèse. A cette fin, il rédige un questionnaire qu'il adresse à un certain nombre de responsables militaires bolche-

viques, afin de s'enquérir des capacités de combat de l'armée en cas de rupture des pourparlers. Les résultats sont catastrophiques, mais la résolution que Lénine propose le 18/31 décembre au conseil des commissaires du peuple appelle à « renforcer l'agitation contre l'expansionnisme allemand », « intensifier les mesures afin d'améliorer la capacité de combat de l'armée, adopter des mesures pour empêcher une percée allemande vers Petrograd, lancer à l'intérieur de pays une campagne de propagande afin de démontrer la nécessité d'une guerre révolutionnaire. »⁷

... À LA « CONCLUSION D'UNE PAIX ANNEXIONNISTE »

C'est seulement au début du mois de janvier que Lénine opère un tournant à 180 degrés. Comme souvent en pareilles occasions, il développe sa nouvelle position dans des thèses (« sur la conclusion immédiate d'une paix séparée et annexionniste »), rédigées le 7/20 janvier.⁸

L'auteur y démonte une série d'arguments avancés par les communistes de gauche, par exemple le fait que la signature d'une paix séparée serait un accord avec l'impérialisme allemand qui aiderait ce dernier dans la guerre impérialiste, en signalant que selon ce raisonnement le contraire est également vrai, poursuivre la guerre, même révolutionnaire, « aidant objectivement » les impérialismes français et britannique. « En concluant une paix séparée, nous nous affranchissons, autant qu'il est possible de le faire à l'heure actuelle, des deux groupes impérialistes ennemis (...) nous en profitons, car nous avons ainsi pendant une certaine période les mains libres pour poursuivre et consolider la révolution socialiste. »

Mais il avance surtout quatre arguments, tirés de l'expérience des deux mois et demi de pouvoir soviétique : 1) la résistance bien plus forte que prévue « de la bourgeoisie [russe] et de ses partisans » ; 2) l'ampleur et la complexité, elles aussi sous-estimées, des tâches de construction du socialisme ; 3) l'imprévisibilité des délais de la révolution européenne, seule clé finale de la victoire d'Octobre, faisant « qu'on ne peut absolument pas prévoir le moment probable de l'explosion révolutionnaire et du renversement d'un quelconque gouvernement impérialiste d'Europe (y compris le gouvernement allemand) » ; 4) l'état de délabrement de l'armée russe et l'aspiration de la paysannerie à une paix immédiate et à tout prix (« notre armée (...) est absolument hors d'état de repousser avec succès une

offensive allemande », « il est également hors de doute que la majorité paysanne de notre armée se prononcerait sans réserve à l'heure actuelle en faveur d'une paix annexionniste »), raison pour laquelle mener une guerre révolutionnaire est aujourd'hui impraticable, la tâche étant de s'y préparer en construisant « une armée socialiste ouvrière et paysanne, vraiment solide, idéologiquement ferme ».

Au fond, Lénine définit alors sa position en fonction de deux nécessités fondamentales : le maintien de l'alliance entre le prolétariat, son avant-garde révolutionnaire et les masses paysannes très largement majoritaires dans le pays ; les besoins de la révolution européenne, qui tarde à percer et se trouverait extrêmement menacée si la révolution prolétarienne russe devait être précocement écrasée. Autrement dit, une orientation fondée sur l'union de tous les exploités et opprimés, ainsi que profondément, concrètement internationaliste. □

¹ Outre des écrits et témoignages d'époque, cet article s'appuie principalement sur trois ouvrages :

– Edward Hallet Carr, « La révolution bolchevique », tome 3 « La Russie soviétique et le monde », Editions de Minuit, 1974 (1952 pour l'original en anglais), pages 15-119 ainsi que 554-574.

– Alexander Rabinowitch, « The Bolsheviks in Power – The First Year of Soviet Rule in Petrograd », Indiana University Press, 2007 (inédit en français), deuxième partie « War or Peace? », pages 129-209.

– Marcel Liebman, « Le léninisme sous Lénine », tome 2 « L'épreuve du pouvoir », Editions du Seuil, 1973. Il y est fait référence à ces questions en divers endroits de plusieurs chapitres (conçus de façon non chronologique, mais thématique et transversale).

² Jusqu'au changement intervenu le 1^{er} (transformé en 14) février 1918, le calendrier en usage en Russie retardait de 13 jours sur celui en vigueur à l'ouest de l'Europe et dans la grande majorité des pays.

³ Par exemple leur refus de principe de tout compromis, toute « traction » avec les impérialistes. Lénine y reviendra deux ans plus tard dans un passage célèbre de « La maladie infantile du communisme (le "gauchisme") » : « Imaginez-vous que votre automobile soit arrêtée par des bandits armés. Vous leur donnez votre argent, votre passeport, votre revolver, votre auto. Vous vous débarrassez ainsi de l'agréable voisinage des bandits. C'est là un compromis, à n'en pas douter. "Do ut des" (je te "donne" mon argent, mes armes, mon auto, "pour que tu me donnes" la possibilité de me retirer sain et sauf). Mais on trouverait difficilement un homme, à moins qu'il n'ait perdu la raison, pour déclarer pareil compromis "inadmissible en principe", ou pour dénoncer celui qui l'a conclu comme complice des bandits (encore que les bandits, une fois maîtres de l'auto, aient pu s'en servir, ainsi que des armes, pour de nouveaux brigandages). Notre compromis avec les bandits de l'impérialisme allemand a été analogue à celui-là. »

⁴ « Quelques thèses », Œuvres complètes Paris/Moscou, 5e édition, tome 21, p. 419.

⁵ Op. cit., tome 25, p. 344-345.

⁶ « Les tâches de la révolution », op. cit., tome 26, p. 57.

⁷ Selon les sources consultées par A. Rabinowitch, op. cit., p. 137.

⁸ Op. cit., tome 26, p. 464-475.

A propos des classes sociales en Europe

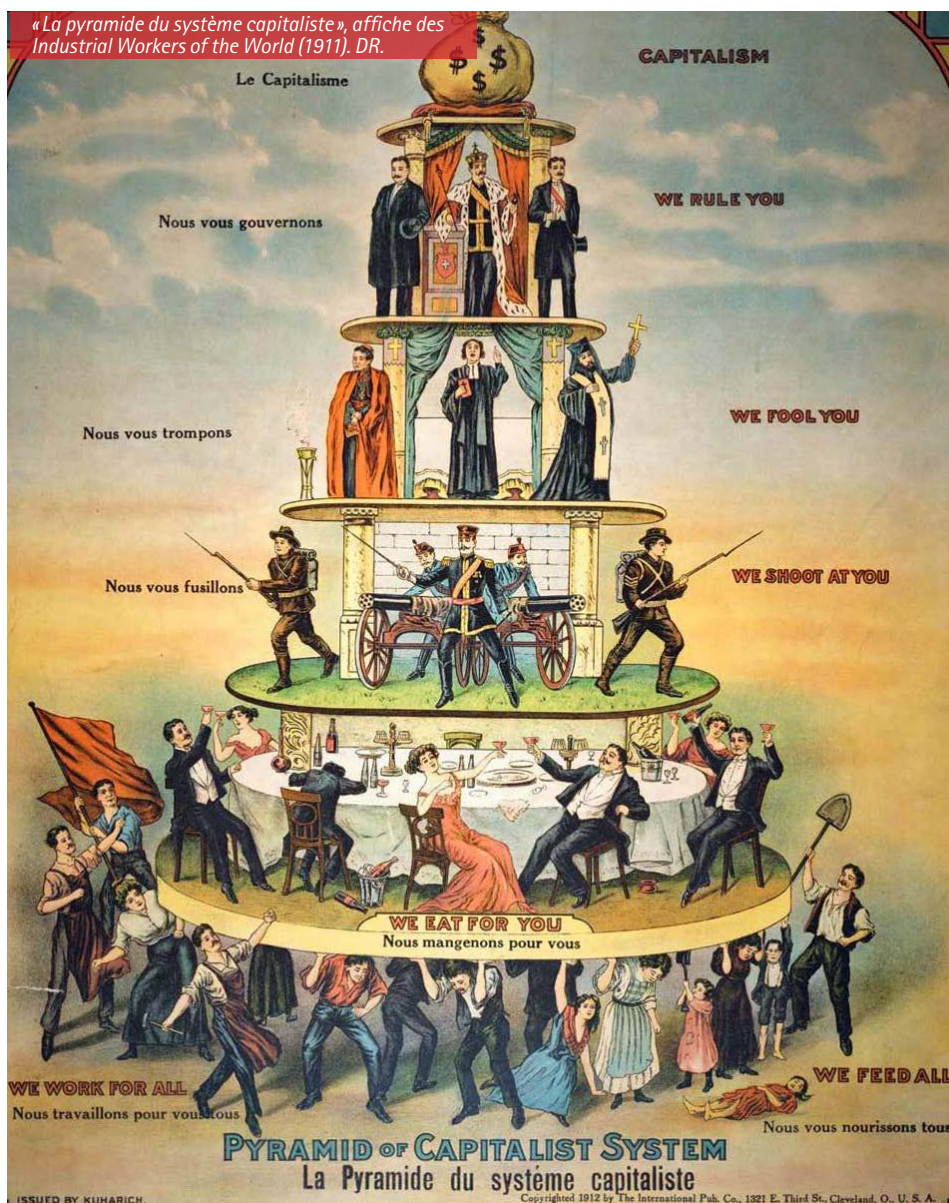
PAR HENRI WILNO

La question des classes sociales est à nouveau un peu passée de mode.

Des sociologues continuent à étudier les différents groupes sociaux et l'extrême-gauche à se référer à la lutte des classes mais, au moins en France, domine largement le thème de l'opposition entre les métropoles assimilées à la bourgeoisie traditionnelle ou nouvelle et les zones périurbaines et rurales où seraient reléguées les classes populaires.¹ La pertinence du rassemblement des exploité-e-s et opprimé-e-s comme fondement d'un projet émancipateur est relativisée par les tenants du projet transversal de « construction d'un peuple », à l'instar de Chantal Mouffe qui, après Ernesto Laclau, se veut l'inspiratrice d'un « populisme de gauche ».² Pour une fraction de la gauche radicale, la classe dominante se réduit aux « 1% » auxquels s'opposeraient quasi-indistinctement les 99% ; vision justement dénoncée par Serge Halimi dans « Leurre des 1% ».³ Quant à l'analyse des classes en Europe, s'il existe divers travaux universitaires, la gauche radicale en France s'est polarisée sur l'existence ou non d'une bourgeoisie européenne fusionnant tout ou partie des bourgeoisies nationales, tout en affirmant, de façon juste (mais parfois un peu abstraitement), la solidarité des exploités de tout le continent face aux dénonciateurs du « plombier polonais ». Dès l'introduction de leur ouvrage, Cédric Hugué, Etienne Pénissat et Alexis Spire (ci-dessous désignés comme HPS) affirment l'essence de leur projet : réintroduire les classes sociales et les inégalités dans la lecture des clivages qui partagent les populations au sein de l'Union européenne (UE). Certes, les rapports de classe se sont largement construits dans le cadre des États mais, au sein de chaque pays participant à l'UE, ces rapports sont désormais remodelés par le cadre européen.

UN TRAVAIL SOCIOLOGIQUE FONDÉ SUR DES ENQUÊTES STATISTIQUES

Qu'on ne s'attende pas à trouver dans cet ouvrage des références directes à Marx



– les auteurs se situent plutôt dans la postérité de Bourdieu. Il s'agit ici de se livrer à un travail sociologique empirique. Sont utilisées quatre grandes enquêtes statistiques européennes, pour trois d'entre elles supervisées par Eurostat (l'office statistique de l'UE) et pour l'autre relevant de la Fondation de Dublin qui observe les conditions de travail.

Cela permet d'obtenir une masse de données, avec des limites inhérentes soit aux questions des enquêtes, soit aux conditions dans lesquelles celles-ci sont

menées dans les différents pays. Pour agréger ces données, a été utilisée une nomenclature européenne récente qui distingue trente groupes socio-professionnels, que HPS ont agrégés en trois classes sociales en utilisant différentes dimensions des hiérarchies sociales (possession de capitaux, niveau culturel, statut professionnel, conditions de travail). Ils distinguent donc les classes populaires, les classes moyennes et les classes supérieures.

HPS soulignent eux-mêmes les limites de cette classification, notamment à propos

des « classes moyennes ». D'ailleurs, tout en parlant de « trois classes », ils utilisent toujours le pluriel pour les désigner : les classes populaires, les classes moyennes, les classes supérieures. Nous revenons plus loin sur ce problème mais il faut noter d'emblée que cette classification agglomère des salariés et des non-salariés (ces derniers, avec la petite paysannerie, représentent même une partie importante de l'agrégat « classes populaires » à l'Est de l'Europe). Les données publiées par la Commission européenne mettent surtout en évidence les disparités entre Etats (pour comparer les pays entre eux, voire pour les mettre en concurrence) et portent peu sur les groupes sociaux. Les travaux menés par Piketty ont le mérite de montrer les inégalités de richesse, mais les auteurs soulignent que se limiter aux inégalités passe sous silence les autres dimensions essentielles des classes sociales : subordination des classes populaires par rapport aux centres de pouvoir, rapports de force politiques, évolution interne des différentes classes... Le terme de « classes populaires » est largement absent des débats européens : d'autres mots sont généralement utilisés, tels que « pauvres » ou « exclus » qui, comme HPS le soulignent, réduisent les positions à une somme de situations individuelles et rendent invisibles les rapports de domination.

PROLÉTARIAT ET CLASSES POPULAIRES NE DISPARAISSENT PAS

Les différentes prophéties sur l'homogénéisation des structures sociales en Europe et sur la dissolution du prolétariat dans une immense classe moyenne ont été démenties par les faits. De même pour le discours sur la marche inéluctable de l'Europe vers une « société de la connaissance » où, avec les robots, les métiers manuels peu qualifiés disparaîtraient.

En fait, les disparités entre structures sociales nationales se maintiennent. L'industrie a globalement régressé en Europe, surtout à l'Ouest, mais est loin de s'être évanouie : elle occupe entre 20 et 30% des actifs dans la plupart des pays d'Europe centrale et orientale, contre 17% à l'Ouest de l'Europe (et 21% en Allemagne, dont l'évolution est particulière).

Cela renvoie notamment aux vagues de délocalisation, par exemple dans l'automobile. Le gonflement du tertiaire a comme conséquence l'expansion de

métiers tertiaires qualifiés, mais n'est pas synonyme de disparition des classes populaires. On voit également progresser des métiers dont la qualification est peu reconnue (et les salaires faibles) : aides-soignantes, aides à domicile, magasiniers, vendeuses, etc.

Les classes populaires représentent 43% des actifs européens (les classes moyennes et supérieures, respectivement 38% et 19%). Elles se situent au-dessus de cette moyenne à l'Est et au Sud, où elles ont été particulièrement frappées par la crise et les politiques néolibérales : les salaires y sont bas et de nombreux jeunes ou travailleurs sont contraints d'émigrer.

Dans les autres Etats-membres comme la France ou l'Allemagne, les classes moyennes (telles que définies par les auteurs) et les classes populaires s'équilibrent plus ou moins, avec des différences entre Etats. Les classes populaires sont essentiellement composées de salariés (ouvriers et employés), auxquels s'ajoutent dans la classification adoptée, pour 15% du total, des agriculteurs et des artisans ainsi que des « travailleurs autonomes », nombreux en Espagne.

Une des caractéristiques des classes populaires européennes est la mise en concurrence : interne aux différents pays (ainsi, les camionneurs indépendants servent à peser sur les camionneurs salariés ; l'emploi de salariés sous des statuts différents joue dans le même sens) ou entre les pays (avec les délocalisations). Du fait des mouvements migratoires, la composante étrangère est plus importante dans les classes populaires que dans les autres classes.

Au-delà de la diversité des situations nationales, les membres des classes populaires sont partout plus exposés au chômage que les autres classes sociales. Les contrats précaires y sont plus fréquents et le taux de temps partiel y est plus élevé. Ce temps partiel est plus souvent subi et cette forme de travail touche avant tout les femmes ; la flexibilisation des marchés du travail impulsée par le patronat et les gouvernements se fait en premier lieu à leur détriment. Le vieillissement de la population et le développement du travail des femmes (en particulier des plus qualifiées) entraînent, dans le cadre d'un système patriarcal, la prise en charge des vieillards et des tâches ménagères par des femmes des catégories populaires, souvent étrangères. Les membres des

classes populaires sont les plus exposés à la pénibilité et aux risques du travail. Les progrès technologiques ne mettent pas fin aux contraintes qui pèsent sur eux, comme en témoignent les conditions de travail dans les entrepôts d'Amazon.

Dans toute l'Europe, les inégalités en termes de santé augmentent : une fraction des classes populaires doit renoncer à des soins pour des raisons économiques, ou parce qu'il faut attendre trop longtemps avant de pouvoir accéder à un médecin.

Certes, il y a des écarts au sein des classes populaires, entre les ouvriers agricoles et ceux de l'électronique par exemple, mais les traits communs l'emportent : vulnérabilité économique, situation de subordination, mise en concurrence, subordination politique. Les mobilisations sociales sont difficiles mais existent, sans toutefois se fédérer.

DES CLASSES MOYENNES HÉTÉROGÈNES

Viennent ensuite les classes moyennes qui, dans la classification de HPS, représentent 38% des actifs. Tout en construisant cette catégorie, les auteurs insistent sur les risques de son usage fallacieux et extensif afin de camoufler les conflits de classe. Ils distinguent au sein des classes moyennes quatre pôles, caractérisés chacun par le secteur d'emploi (privé ou public – le public constituant une part importante de l'emploi des classes moyennes) et par la situation dans le travail : une certaine autonomie ou bien une position de subordination. Ceux qui sont en situation d'autonomie sont en général plus diplômés.

Les auteurs regroupent dans les classes moyennes les enseignants, les techniciens de l'industrie, les professions intermédiaires de santé (comme les infirmières), les employés de bureau, les commerçants, etc. Ces catégories bénéficient de conditions d'emploi et de travail globalement meilleures que celles des classes populaires, mais des disparités importantes existent en leur sein en termes de risque de chômage et de bien-être au travail. La propriété du logement y est plus fréquente que dans les classes populaires et les pratiques culturelles (habitudes de lecture...) les en distinguent aussi.



Les classes moyennes du public subissent directement les conséquences des politiques d'austérité tandis que celles du privé se sentent fragilisées, elles-mêmes ou pour l'avenir de leurs enfants. Il en résulte une montée du scepticisme par rapport à l'Union européenne, avec dans le Sud de l'Europe des mobilisations sociales (comme le mouvement des Indignés espagnols), tandis qu'en Europe centrale et orientale le mécontentement est capté par des forces nationalistes.

LES CLASSES SUPÉRIEURES NE SE RÉDUISENT PAS AUX 1%

Enfin, les classes supérieures. Les auteurs insistent sur le fait que l'on peut les réduire aux « 1% » dénoncés par le mouvement Occupy Wall Street : d'autres fractions des classes supérieures concourent au maintien d'un ordre social dont elles tirent avantage. Relèvent donc des classes supérieures ceux qui disposent d'un pouvoir dans le domaine économique (chefs d'entreprise et cadres dirigeants) ou dans l'appareil d'Etat (hauts fonctionnaires), ainsi que les sommets des professions libérales et intellectuelles. Au total, 19b% des actifs. Ces classes supérieures sont d'abord « ceux et celles qui définissent les règles du travail » pour elles-mêmes et surtout pour l'ensemble des salariés.

Les membres de ces classes se distinguent évidemment par leur richesse économique. Alors que pour la majorité de la population les revenus proviennent pour la plus large part de l'activité individuelle de chacun, les membres des classes supérieures cumulent des salaires (élevés) et des revenus de leur capital (bousier, foncier, immobilier). Au sein même des classes supérieures, les inégalités sont cependant considérables et le sommet (les 1%) capte une part de plus en plus grande des revenus. Les revenus élevés des classes supérieures sont souvent justifiés dans le discours dominant par les risques associés à leurs responsabilités ; HPM soulignent le caractère fallacieux de cet argument : les dirigeants peuvent plus facilement que les salariés se protéger des conséquences d'une erreur (en ne risquant le plus souvent qu'une baisse de leurs revenus).

Une autre justification de la légitimité

des classes supérieures est la possession de compétences particulières ; celles-ci sont associées à des filières scolaires sélectives vers lesquelles s'orientent prioritairement leurs enfants de ces classes et dont ils constituent une part essentielle des effectifs. Mais le « capital culturel » ne se limite pas à la possession d'un diplôme, il renvoie aussi à une forte consommation de biens culturels et à des compétences permettant de voyager et de travailler au-delà des frontières nationales. HBM font remarquer que les classes supérieures, toujours promptes à vanter la nécessité de l'ouverture sur l'international, sont dans leur composition peu ouvertes aux étrangers non européens, contrairement aux classes populaires.

La domination sociale des classes supérieures se double d'une domination politique, illustrée de façon de plus en plus caricaturale par la disparition des ouvriers et des classes populaires en général des institutions politiques, y compris parmi les élus des partis sociaux-démocrates et communistes. Cette domination politique est renforcée par la symbiose entre classes supérieures et haute administration de l'Etat. Est également mis en exergue le renforcement de la ségrégation des espaces dans un certain nombre de grandes villes européennes, à l'Ouest comme à l'Est (à Londres comme à Budapest), avec des quartiers accaparés par les plus riches. Les classes populaires ne disparaissent pas des centres-villes, mais leur profil s'y modifie, les ouvriers étant remplacés par un nouveau prolétariat du tertiaire comportant une forte proportion d'étrangers. La ségrégation sociale marque aussi les banlieues, avec des communes où sont relégués des classes populaires et d'autres qui sont résidentielles.

L'ARTICULATION DES NIVEAUX NATIONAL ET EUROPÉEN

Tous les groupes sociaux sont d'une façon ou d'une autre remodelés par la division du travail entre pays européens : si la détermination nationale reste forte, les rapports de domination ne sont plus strictement nationaux et bon nombre d'institutions nationales (jusqu'aux systèmes d'éducation) sont restructurées. Ces évolutions sont plus ou moins contraignantes pour les membres des différentes classes. Globalement, les classes supérieures se trouvent dans la situation la plus

favorable. HPM soulignent leur relative homogénéité et une convergence au-delà des frontières nationales plus marquée que pour les autres classes. Elles manifestent généralement une forte adhésion à l'Union européenne et aux politiques menées dans ce cadre. Mais cela ne signifie pas que les différentes classes supérieures nationales pèsent de la même façon dans l'espace européen.

Les classes supérieures de l'Est de l'Europe sont, pour reprendre une expression des auteurs, des « *dominants dominés* » dépendant de normes et de modes d'organisation qui leur sont imposés. Ainsi, bon nombre de grandes entreprises de ces pays sont désormais pilotées par des capitaux étrangers et « managées » sur place par des cadres venus d'autres pays européens ; pour espérer y faire carrière, les cadres de l'Est doivent maîtriser parfaitement l'anglais et calquer leur comportement mais aussi leur mode de vie et leur habillement sur le « modèle » du manager occidental.

Les classes moyennes et populaires sont plus disparates et plus marquées par les différences entre les Etats où elles vivent. La situation des différentes classes populaires varie ainsi selon le rythme et les modalités des restructurations économiques, la place de l'agriculture, l'importance du travail non déclaré, l'envergure des systèmes de protection sociale... A tout point de vue, c'est en Europe de l'Est et du Sud que leur situation est la plus difficile.

Quant aux classes moyennes, leur configuration est pour une part modelée par l'importance du secteur public, même si les spécificités en sont de plus en plus attaquées par les politiques néolibérales menées avec la bénédiction de l'UE. Pour les membres des classes moyennes et populaires, l'unification européenne telle qu'elle se fait est plus souvent porteuse de contraintes et d'incertitude.

Les trajectoires de « ceux d'en bas » apparaissent donc plus disparates et éclatées que celles des classes supérieures. Cela complique la constitution d'un mouvement social européen, d'autant que – soulignent les auteurs – ni les partis de gauche ni les syndicats ne prennent en charge les problèmes communs aux différents pays d'Europe, comme les conditions d'emploi et de travail.

Cédric Huguée, Étienne Penissat
et Alexis Spire

LES CLASSES SOCIALES EN EUROPE

Tableau des nouvelles inégalités
sur le vieux continent



L'ORDRE DES CHOSSES
AGONE

Cédric Huguée, Étienne Penissat et Alexis Spire, « Les classes sociales en Europe – Tableau des nouvelles inégalités sur le vieux continent », Agone, collection L'ordre des choses, 2018, 272 pages, 19 euros.

DANGERS ET LIMITES DES POPULISMES

Dans ce contexte, un grand espace est laissé au populisme de droite qui, comme l'écrivent justement les auteurs, réussit à « transformer un mécontentement social en repli national ». Certains (les auteurs citent Podemos et la France insoumise) prétendent répondre à ce danger par un « populisme de gauche », opposant le peuple à l'oligarchie et valorisant le

cadre national comme espace de protection.

HPS en soulignent les limites : il s'agit au mieux de réponses à court terme face au dumping social et à la casse des services publics. Le véritable enjeu est de reconstruire un rapport de forces social plus large que les cadres nationaux et, pour reprendre la dernière phrase de l'ouvrage, « une gauche sociale et politique capable de se déployer à la même échelle que celle des

firmer capitalistes, c'est-à-dire au niveau européen ». On ne peut que souscrire à cette conclusion.

Divers aspects de cet ouvrage mériteraient discussion : une définition quelque peu éclectique des classes, l'agrégation des salariés et des non-salariés (qui à notre avis pose surtout problème pour les classes moyennes), des « classes moyennes » dans lesquelles sont inclus des groupes professionnels qui font indéniablement partie du prolétariat moderne (comme les informaticiens et techniciens, les infirmières, les réceptionnistes et guichetières). Nous avons noté d'ailleurs au début de cet article que tout en parlant de trois classes, le pluriel était toujours employé pour les désigner.

D'un point de vue marxiste, il y a matière à objecter face à ces classes qui ne sont pas vraiment définies par des rapports sociaux de production et dont les rapports réciproques ne sont que peu caractérisés. Ainsi que le résume Alain Bihr, auteur d'une synthèse sur la conception marxiste des classes sociales : « ce sont les rapports entre les classes plutôt que les classes sociales qu'il faut placer au centre de l'analyse : (...) les classes n'existent et ne peuvent se comprendre que dans et par les rapports qui les unissent entre elles. Rapports qui trouvent leurs fondements dans les rapports capitalistes de production, avec leurs dimensions irréductibles d'exploitation et de domination. »⁴

Reste que cet ouvrage, et c'est son grand intérêt, fournit au lecteur une masse d'informations et des repères utiles pour engager « l'analyse concrète d'une situation concrète ».⁵ □

1 Un des principaux tenants de cette opposition est Jean-Claude Michéa. Nous avons publié dans notre numéro 87 de mai 2017 un entretien avec Isabelle Garo qui traite de ses positions : <https://npa2009.org/idees/politique/jean-claude-michea-la-reaction-sous-le-masque-de-lanticapitalisme>

2 On peut lire, sur Chantal Mouffe, son entretien avec Regards en 2016, intitulé « Il me semble urgent et nécessaire de promouvoir un populisme de gauche » : <http://www.regards.fr/web/article/chantal-mouffe-parler-de-populisme-de-gauche-signifie-prendre-acte-de-la-crise>

3 Le Monde diplomatique, juillet 2017.

4 « Les rapports sociaux de classes, entretien avec Alain Bihr », Mediapart, 21 janvier 2014, <https://blogs.mediapart.fr/edition/la-revue-du-projet/article/210114/les-rapports-sociaux-de-classes-entretien-avec-alain-bihr> Dans cet entretien, Alain Bihr présente son ouvrage « Les rapports sociaux de classes », Lausanne, Editions Page deux. Ce livre est accessible en version électronique :

http://classiques.uqac.ca/contemporains/bihr_alain/rapports_sociaux_de_classes/rapports_sociaux_de_classes.html

5 <https://www.marxists.org/francais/lenin/works/1920/06/vil19200612.htm>

Etats-Unis, les tueries et les armes



PAR HENRI WILNO

Dans la manifestation « Agir contre la violence par les armes » tenue à Fort Lauderdale, en Floride, le 17 février 2018. Reuters/Joe Skipper.

Le débat sur les armes ressurgit périodiquement aux Etats-Unis. La tuerie qui a fait dix-sept morts dans un lycée de Parkland, en Floride, mercredi 14 février, a suscité une immense émotion dans la jeunesse, qui s'est traduite par des manifestations de masse dans tout le pays et un motif supplémentaire de rejet de Donald Trump.

Les Etats-Unis sont le pays où la détention d'armes par les particuliers est la plus répandue: environ un tiers des ménages américains en dispose aujourd'hui. En 2016, il y a eu 11,8 décès par arme à feu pour 100 000 personnes – six fois plus qu'au Canada et près de 50 fois plus qu'en Grande-Bretagne – mais une petite minorité d'entre eux est liée à des tueries de masse: les deux tiers des morts résultent d'un suicide, quelques-uns d'accidents et le reste d'homicides, le plus souvent individuels. La libre-détention des armes à feu est considérée comme découlant d'une disposition constitutionnelle et est défendue bec et ongles par un puissant lobby, la National Rifle Association (NRA), liée aux milieux les plus réactionnaires.

La chose semble donc entendue: il faudrait interdire la détention des armes. Ce n'est cependant pas elle qui entraîne en soi les tueries. Ainsi, la Suisse détient le taux record de détention d'armes en Europe – 46 pour 100 personnes –, seulement devancée dans le monde par les Etats-Unis (89) et le Yémen, mais le taux

de décès par arme à feu – 5 pour 100 000 personnes – y est nettement inférieur à celui des Etats-Unis.

Depuis la conquête de l'Ouest, les armes à feu sont en fait omniprésentes dans l'histoire des Etats-Unis. Mis à part l'intermède de la guerre d'indépendance contre la Grande-Bretagne, elles ont été largement utilisées contre les Indiens, contre les Afro-américains, voire contre les grévistes. Comme l'a souligné un universitaire, « il est important de noter que, dans le contexte américain, le droit aux armes est un garant de l'ordre établi, du fait de l'importance accordée à la question de la délinquance et à l'usage de cet arsenal pour l'autodéfense. Dans d'autres circonstances, le fait d'ouvrir le droit aux armes aux laissés pour compte pourrait être une revendication révolutionnaire ».¹ Une restriction de l'accès aux armes ne changerait rien, par exemple, à la question des meurtres perpétrés par la police américaine: en 2016, celle-ci a tué environ 1100 personnes aux Etats-Unis, soit largement plus que dans toute autre nation « développée » – et bien plus que le nombre total de victimes des tueries de masse.

Un militant étatsunien résume ainsi la situation: « les Etats-Unis sont un pays très violent et l'accès répandu aux armes constitue autant un symptôme qu'une cause supplémentaire de violence, bien que la relation causale soit moins évidente que les gens ne le pensent. »² Il ajoute que parmi les propositions mises en avant,

il faut distinguer celles qui réduiraient le pouvoir des fabricants et des fondamentalistes des armes de celles qui mèneraient à une répression et une surveillance accrues. Il n'y a par ailleurs aucune raison que les armes soient une marchandise exonérée des régulations communes en matière de santé et de sécurité. Il faut ainsi mettre fin à l'immunité judiciaire des fabricants et vendeurs d'armes si certaines d'entre elles se retrouvent, du fait de leur négligence, entre les mains de criminels.

Et pour ce qui est des conditions de vente, rien ne justifie que les armes ne soient pas sujettes au même degré de vigilance que le permis de conduire ou la délivrance de médicaments. Enfin, la fabrication et la vente de fusils semi-automatiques devraient être interdites. Nous soutenons évidemment le mot d'ordre qui s'oppose à « toute législation qui viendrait à renforcer les écoles avec davantage d'armes ». Par contre, renforcer les pouvoirs de la police n'est pas une solution et ne conduirait qu'à un surcroît de répression, qui comme toujours s'abat principalement sur les Afro-américains. □

¹ Didier Combeau, « Les Américains et leurs armes », *Revue française d'études américaines*, 2002/3, n° 93.
² Dany Katch, « Comment les socialistes affrontent-ils la question du fondamentalisme des armes ? », 6 mars 2018, socialistworker.org, traduit sur le site A l'Encontre: <https://alencontre.org/laune/etats-unis-debat-comment-les-socialistes-affrontent-la-question-du-fondamentalisme-des-armes.html>